COMMUNE DE MANDEURE

CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 février 2021

PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANDEURE
DU 26 février 2021
A 20 HEURES

En la salle des séances
de la mairie de MANDEURE

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Bérangère PAGNOT, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Frédéric BOUCOT, Dominique MOUGENOT, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Sandra RAMALHO, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Procurations : Bernard SALLIERES à Christian PERRIGUEY, Aurélie SAUVAGEOT à Laurence LIARD, Patrick ALIN à Nadine BERGER, Nathalie JEANNEROT à Stéphane LANGOLF.

Membres absents – excusées : Marie-Noëlle LOPEZ.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY, Vanessa CARRARA.

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2021

Point 2 – Personnel communal
2.1 Fermetures de postes.
2.2 Plan de formation 2021.

Point 3 – Finances
3.1 Autorisation de paiement à compter de janvier 2021 par anticipation sur le Budget Primitif 2021 (Mobil homes pour le camping municipal).
3.2 Programme de restauration et d'entretien des pelouses de corniches de Champvermol – Demande de subvention.
3.3 Programme de rénovation de l'éclairage public – Demande de subvention.
3.4 Débat d'orientations budgétaires.

Point 4 – Organisation du Conseil Municipal
4.1 Composition des commissions thématiques permanentes : Modification

Point 5 –Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping municipal de Mandeure « Les Grands Ansanges ».

Point 6- Divers.

Début de la séance à 20h02

L'ouverture de la séance est assurée par Monsieur le maire, Jean-Pierre HOCQUET.

Monsieur le maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Marilyn PERNOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire : Une petite chose avant de démarrer, ne pas oublier que les élections régionales et départementales vont avoir lieu dans quelques mois, assez rapidement. Pour ce faire, sur les trois bureaux de vote, comme il y a en même temps les départementales et régionales, il faudra entre 36 et 40 personnes pour l'ensemble des trois bureaux, matin et après-midi confondus. Donc, voyez autour de vous pour voir ce que vous pouvez avoir comme nombre de personnes parce qu'il faudra être suffisamment nombreux pour assurer les élections. Je vais donc passer au point numéro 1 qui est l'approbation du procès-verbal…

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : S'il vous plait ! Les dates sont confirmées le 13 et le 20 ?

Monsieur le Maire : Pour le moment oui.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : D'accord.

Monsieur le Maire : Je dirais, jusqu'à présent c'est confirmé, 13-20 juin.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2021

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ?

Madame Sandra RAMALHO : Oui, donc là, moi, c'est la première fois que je peux reprendre un peu la main sur le conseil parce que c'était à 18 heures et je remercie encore Nadine BERGER d'avoir insisté pour que cela soit à 20 heures. Donc, j'ai juste une remarque vous avez depuis plusieurs conseils refusé l'accueil au public n'est-ce pas ? Sur les convocations ça figurait. J'ai juste une question, vous ne devez en aucun cas refuser normalement l'accès au public pour assister au conseil, ne devriez-vous pas faire voter un huis-clos par hasard !

Monsieur le Maire : Pas du tout. Le public étant présent puisque la presse est présente.

Madame Sandra RAMALHO : Oui mais la presse, ils ont une dérogation. Je, je continue…

Monsieur le Maire : Il y a une circulaire qui précise que le public ne peut pas participer aux conseils municipaux…

Madame Sandra RAMALHO : Alors excusez-moi mais bon, de sources sûres, j'ai pu avoir, justement parce que je me suis dit…

Monsieur le Maire : Quelle source sûre ?

Madame Sandra RAMALHO : Mais quand même de par notre collègue CECCARELLI qui avait fait une sujétion de faire une visio ou du direct. Donc, j'ai cherché de mon côté hein, bien sûr, et donc on m'a donné cette information-là, donc c'est de source sûre j'ai pas cherché internet comme ça pour faire beau. Donc voilà, normalement vous êtes censés voter un huis-clos en début de séance et il faut savoir aussi que ça peut fragiliser justement les décisions qui sont prises en conseil municipal. Donc je voulais savoir si vous alliez vous renseigner ou pas par rapport à ça et autre chose aussi, donc là, je remarque ce soir qu'on n'a aucune distanciation, on n'a même pas un mètre, on est peut-être protégé par les plexis donc il faut bien se mettre en avant. Par contre au niveau bin chaises, je suis désolée, on n'a pas les un mètre et aujourd'hui c'est deux mètres. Donc la question est : est-ce qu'il serait possible d'utiliser des salles adéquates pour pouvoir faire le déroulement du conseil municipal en l'occurrence CCP. On peut également utiliser des salles sportives donc c'est ma question.

Monsieur le Maire : D'accord, bin la réponse c'est non, c'est pas possible De toute façon il est autorisé aux conseils municipaux de se réunir dans les conditions que nous avons ce soir.

Madame Sandra RAMALHO : Donc, alors il faudra vous référer à l'article L2121-18 du CGT…du CG…

Monsieur le Maire : CGCT.

Madame Sandra RAMALHO : Voilà, donc ça a paru également dans la revue des maires donc vous devriez peut-être vous renseigner un peu plus.

Monsieur le Maire : Mais on se renseigne, rassurez-vous.

Madame Sandra RAMALHO : Très bien.

Monsieur le Maire : On se renseigne. Bien d'autres observations ! Sur le compte-rendu, le procès-verbal. Je vous signale que ce n'était pas lié au procès-verbal.

Madame Sandra RAMALHO : Non mais étant donné que c'était quand même l'approbation du procès-verbal.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas donné la parole.

Madame Sandra RAMALHO : Ah ! excusez-moi. Il faut lever la main aussi !

Monsieur le Maire : Exactement ! Il y a un règlement, il faut le respecter.

Madame Sandra RAMALHO : C'est comme ça arrange, le règlement. La preuve pour le huis-clos.

Monsieur le Maire : Bien, il y a d'autres observations ? Je n'en vois pas. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 2 – Personnel communal

2.1 **Délibération 004-2021** : Fermetures de postes.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Suite aux départs définitifs de la collectivité de certains agents, il convient de fermer leurs postes détenus auparavant, en voici le détail :

Au 1er mars 2021

- Un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Au 1er avril 2021

- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- De procéder à la fermeture des postes telle qu'évoquée ci-dessus,
- De dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2.2 **Délibération 005-2021** : Plan de formation 2021

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Il est présenté à l'Assemblée le plan de formation pour l'année 2021, qui permet de mettre en lumière la politique de formation de la collectivité ainsi que les objectifs prioritaires pour l'année à venir.

Il informe la collectivité et les agents du bilan des formations mises en place pendant l'année 2020 et des formations prévues pour 2021.

Il prévoit les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité et à l'évolution du service public.

Il mentionne différentes actions de formations, dont les formations d'intégration et de professionnalisation, les formations de perfectionnement, les formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,
Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 2 février 2021,

Ce plan de formation de la collectivité a été approuvé au Comité Technique du 2 février 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'approuver le plan de formation tel que joint en annexe,
- D'habiliter le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 3 – Finances

Délibération 006-2021 : Autorisation de paiement à compter de janvier 2021 par anticipation sur le Budget Primitif 2021 (Mobil homes pour le camping municipal)

Le Maire expose au Conseil Municipal :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affection des crédits.

Ainsi, il est possible de mandater les dépenses en section d'investissement dès le mois de janvier, alors même que les crédits correspondants n'ont pas été votés, à la seule condition que le Conseil Municipal en ait autorisé le Maire par délibération.

Ces autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement seront obligatoirement reprises au budget primitif.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, à compter de janvier 2021, dans l'attente du vote du budget primitif :

Fourniture, livraison et pose de deux mobil homes pour le camping municipal suite aux inondations 2018 et au remboursement de l'assurance .....22 000 € T.T.C

Imputation 2188 Travaux de bâtiments

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'autoriser les avances sur investissement telles que présentées ci-dessus.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Bonsoir, les 22.000 euros, c'est ce que l'assurance donne.

Monsieur le Maire : Non

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est le total du…

Monsieur le Maire : Les 22.000 euros, c'est le coût

Monsieur Stéphane LANGOLF : Total ?

Monsieur le Maire : Total. L'assurance ne rembourse que 14.000 euros.

Monsieur Stéphane LANGOLF : 14.000 euros, d'accord. Et c'est en remplacement des anciens qui ont pris l'eau ou c'est en plus.

Monsieur le Maire : Des deux mobil homes qui ont été…oui...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ceux-là, ils vont partir. Ils ne sont pas réparables.

Monsieur le Maire : Oui ceux-là ils vont partir, ils ne peuvent pas rester là, ils sont morts.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'était pour savoir s'ils étaient réparables ou pas en fait.

Monsieur le Maire : C'est difficile de réparer quelque chose qui a pris l'eau. Les planchers sont foutus, les…

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord.

Monsieur le Maire : Ça a pris l'eau et c'est resté quand même pendant un certain temps dans l'humidité donc ce n'est pas très salubre.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, très bien. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous en prie. D'autres questions ?

Madame Nadine BERGER : Les mobil homes à 22.000 euros, ce sont des mobil homes neufs ou d'occasion ?

Monsieur le Maire : Non, d'occasion.

Madame Nadine BERGER : D'occasion…

Monsieur le Maire : C'est ce qu'on avait dit la dernière fois.

Madame Nadine BERGER : Et vous allez les surélever par rapport aux inondations.

Monsieur le Maire : Ah oui, ils seront surélevés beaucoup plus qu'ils ne l'étaient avant.

Madame Nadine BERGER : Oui parce que c'est inondé presque chaque année.

Monsieur le Maire : Non, on ne va pas s'amuser à racheter tous les ans.

Madame Nadine BERGER : Donc c'est deux mobil homes d'occasion.

Monsieur le Maire : C'est deux mobil homes d'occasion, je crois que c'est des mobil homes qui ont, je ne sais plus, une quinzaine d'années. Voilà.

Madame Nadine BERGER : D'accord. Non, parce que je voulais rebondir sur ce qu'on avait dit lors du conseil technique concernant le camping, donc des mobil homes d'occasion quand on songe que vous vouliez mettre 4 étoiles, ça me semble un petit peu, voilà, c'est juste un petit peu paradoxal. C'est tout. On va en reparler tout à l'heure de toute façon du camping, c'est hors sujet, peut-être mais quand bien même c'est…

Monsieur le Maire : Non, mais on n'a pas parlé de 5 étoiles.

Madame Nadine BERGER : Comment ?

Monsieur le Maire : On n'a pas parlé de 5 étoiles.

Madame Nadine BERGER : Non mais vous parliez de haut de gamme quand même.

Monsieur le Maire : Oui, le haut de gamme pour moi c'est à partir de trois.

Madame Nadine BERGER : Oui, oui mais bon voilà, c'était pour savoir si c'était des mobil homes d'occasion, de quelle année ils dataient, parce que voilà ça fait partie…aussi des critères pour l'obtention des étoiles.

Monsieur le Maire : Gérard, tu as des éléments là-dessus.

Monsieur Gérard BOUCHE : Un mobil home neuf ça vaut entre 30 et 50.000 euros. Voilà c'est vite fait.

Madame Nadine BERGER : Pièce.

Monsieur Gérard BOUCHE : Pièce oui, bien sûr. Donc là, c'est des mobil homes que j'ai, après vous pouvez aller voir sur le site….

Madame Nadine BERGER : Non mais c'était juste en rapport avec le haut de gamme de 3 étoiles….

Monsieur Gérard BOUCHE : 3 étoiles ça passe.

Madame Nadine BERGER : Il faut savoir que des mobil homes qui datent de 15 ans en arrière puissent faire partie des critères d'obtention des 3 étoiles. Voilà c'était juste une question, une logique.

Monsieur Gérard BOUCHE : Par rapport à ceux qui existent aujourd'hui, il y a quand même une grosse différence.

Madame Nadine BERGER : Oui, oui je suis d'accord, ceux-là sont obsolètes, aujourd'hui ils sont carrément, il faut les enlever quoi.

Monsieur le Maire : Il faut dire aussi, il faut dire aussi que le classement 3 étoiles ce n'est pas forcément lié aux mobil homes, le classement 3 étoiles il est lié à la superficie des emplacements, il est lié à l'équipement sanitaire, il est lié à un tas d'autres critères qui sont beaucoup plus qualitatifs que l'âge des mobil homes. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération 007-2021 : Programme de restauration et d'entretien des pelouses de corniches de Champvermol – Demande de subvention.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Un dispositif d'aide a été mis en place pour les actions liées à l'entretien ou la restauration des sites Natura 2000 à vocation non productive.

Ces actions peuvent être co-financées par des fonds européens et les crédits de l'Etat.

La Ville de Mandeure souhaite déposer deux dossiers de demandes de subvention :

- Un dossier pour les travaux en milieux forestiers,
- Un dossier pour les travaux en milieux non-agricoles et non-forestiers.

L'estimation des travaux s'élève à :

- 27 260,00 € pour les travaux en milieux forestiers,
- 9 278,40 € pour les travaux en milieux non-agricoles et non-forestiers.

Les plans de financement pourraient s'établir comme suit :

Contrat Natura 2000 en milieux forestiers	Montant HT
Montant estimatif des travaux	27 260,00 €
Subvention Etat (MTES/DREAL)	6 186,40 €
Subvention Union Européenne	10 533,60 €
Reste à charge de la commune	10 540,00 €

Contrat Natura 2000 en milieux non-agricole et non-forestiers	Montant HT
Montant estimatif des travaux	9 278,40 €
Subvention Etat (MTES/DREAL) (17%)	1 577,33 €
Subvention Union Européenne (63 %)	5 845,39 €
Reste à charge de la commune (20%)	1 855,68 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets d'investissement,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels,
- de solliciter l'Etat et l'Union européenne et les organismes concernés pour une aide financière,
- d'autoriser la Ville à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des questions ? Oui.

Madame Sandra RAMALHO : Est-ce qu'il serait possible de préciser où se trouvent les corniches….de Champvermol ?

Monsieur le Maire : Vous connaissez le Belvédère, vous connaissez Champvermol, vous connaissez les corniches. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération 008-2021 : Programme de rénovation de l'éclairage public – Demande de subvention.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Face à l'épidémie du Covid-19, l'une des priorités fixées par le Gouvernement a été d'engager la relance de l'économie nationale en reconstruisant une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

Le Gouvernement lance donc un appel à projets commun DETR et DSIL pour 2021. Une enveloppe sera notamment destinée au soutien des projets de rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, le projet de rénovation de l'éclairage public serait éligible à la DSIL.

La Ville peut également solliciter une aide financière auprès du SYDED.

De plus, dans le cadre de l'opération *« CEE TEPCV (1) »* de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), il est possible de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie sur le marché.

Le programme de rénovation d'éclairage public consiste à remplacer les luminaires vétustes par des luminaires leds.
Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale pour réaliser des économies d'énergie tout en participant à la transition énergétique de notre pays.

Cette année, l'opération concernera les rues suivantes :

- Rue de Montfaivroux,
- Rue des Charrières,
- Rue des Essarts Balangier,
- Rue de Fremuge,
- Rue de Monteval,
- Rue de la Citadelle,
- Rue des Granges,
- Rue des Crêts,
- Rue du Maquis de Lomont et de Champvaudon
- Rue des Rossignols,
- Rue du Théâtre,
- Impasse du Clos,
- Rue de l'Eglise,
- Rue Fleurie,
- Rue de Coudroye,
- Rue des Anglots,
- Rue des Bains

(1) Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

…

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	Montant HT
Montant estimatif des travaux (137 points lumineux)	58 841,50 €
Subvention Etat au titre de la DSIL 2021 : 30 %	17 652,45 €
Subvention SYDED : 125 € / points lumineux	17 125,00 €
Vente de CEE : 60 € / points lumineux (après travaux)	8 220,00 €
Reste à charge de la commune	15 844,05 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'investissement,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter l'Etat pour une Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL),
- de solliciter le Syndicat d'Energies du Doubs (SYDED) pour une aide financière,
- de solliciter Pays de Montbéliard Agglomération pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie sur le marché,
- d'autoriser la Ville à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des questions ?

Madame Nadine BERGER : Alors, pour l'éclairage il n'y a pas de soucis, je voulais rebondir sur tout ce qui était économie d'énergie concernant les panneaux d'information qui sont situés à plusieurs endroits le long de la route départementale qui traverse la commune. Est-ce que ces panneaux sont allumés 24 heures sur 24 ?

Monsieur le Maire : Non.

Madame Nadine BERGER : Ils sont éteints à quelle heure ?

Monsieur le Maire : Ça doit être 23 heures.

Madame Nadine BERGER **:** 23 heures parce qu'il ne serait pas possible de les éteindre avant ? Là, 18 heures, théoriquement il y a le couvre-feu, il y a plus de circulation, il y a plus d'intérêt, en tout cas pendant un certain temps de laisser, de les laisser allumer jusqu'à 23 heures parce qu'il y a une économie, ils sont allumés, personne ne les voit. Enfin est-ce que c'est possible déjà de les éteindre déjà dans un premier temps à 23 heures ou est-ce bien réglementé ? Moi je suis rentrée l'autre jour à 18 heures je suis rentrée un peu tard, j'ai vu qu'ils étaient allumés, je ne voyais pas, enfin voilà, pour moi il n'y avait pas d'intérêt en tout cas à ce qu'ils soient allumés au-delà de 18 heures dans les circonstances actuelles du covid.

Monsieur le Maire : Je suis d'accord, mais c'est vrai qu'ils sont programmés. Vanessa, en ce qui concerne les panneaux, c'est faisable, tant que durera le couvre-feu (20h00/6h00). A part les chats qui traversent les routes à 21 heures, c'est tout. Bien.

Monsieur Stéphane PODGORA : Une petite question ?

Monsieur le Maire : Ah ! pardon ! Stéphane.

Monsieur Stéphane PODGORA : En parlant de rénovation thermique et de transition énergétique, est-ce que vous avez d'autres projets comme ça qui pourraient rentrer dans ce cadre-là ? Puisqu'il y a des subventions en ce moment, ou c'est simplement pour l'éclairage.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres projets mais qui ne rentrent pas dans le cadre de l'électricité. Là, c'est l'éclairage des rues, voilà c'est un programme. Après, il y en aura peut-être d'autres qui seront mis en place.

Monsieur Stéphane PODGORA : Les subventions, elles ne concernent pas que l'électricité…

Monsieur le Maire : Pardon ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Les subventions, elles ne concernent pas que l'électricité.

Monsieur le Maire : Pour les subventions qu'on vient de citer si. SYDED, c'est l'électricité.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui bien sûr mais les projets que vous avez ne rentrent pas dans ce cadre-là, du gouvernement de relancer la transition énergétique.

Monsieur le Maire : Non mais là, on parle de l'éclairage public.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui j'ai compris, il y a d'autres projets ?

Monsieur le Maire : On proposera d'autres projets programmes mais aujourd'hui, c'est l'éclairage public.

Monsieur Stéphane PODGORA : Donc, il n'y a rien en cours alors ?

Monsieur le Maire : D'autres observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et bien je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération 009-2021 : Débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les modalités d'élaboration de vote et de contrôle du budget sont fixées par la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétées notamment par les articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République. Elles prévoient que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invitera les membres du Conseil Municipal à tenir le Débat d'Orientations Budgétaires afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques concernant les finances communales et à l'issue de sa présentation, un débat s'instaure sur les orientations budgétaires 2021, puis il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces informations.

Un débat s'instaure sur les orientations budgétaires 2021 de 20h56 à 21h21.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

Introduction :

Imposée aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a étendu aux régions ainsi qu'aux communes de 3 500 habitants et plus l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, ce dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.
Ainsi le Maire doit présenter à l'assemblée un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.
Ce rapport donne lieu à débat qui est acté par une délibération spécifique.

Etape fondamentale du cycle budgétaire, le DOB a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du Conseil Municipal les informations leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Contexte national :

La loi de programmation des finances publiques a instauré un certain nombre de dispositions contraignantes pour les collectivités territoriales.
La loi de finances pour 2021 s'inscrit elle dans le contexte d'une crise économique et sanitaire sans précédent sur fond de COVID 19, se définissant comme une loi de finances de rupture et d'exception.
Elle entérine une explosion de la dette publique et amorce concomitamment un plan de relance de 100 milliards d'euros à destination des collectivités sur deux ans.
Elle se caractérise également par une stabilisation des dotations et une baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production.
Elle est marquée également par une stabilité de la dotation globale de fonctionnement mais seulement pour les collectivités bénéficiaires de la Dotation de solidarité urbaine ou de la dotation de solidarité rurale et les collectivités d'outre-mer.
Les effets cumulés de la crise, des périodes de confinement et la paralysie de l'économie mondiale ont conduit à une baisse du PIB, situation jamais observée depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Chute historique du PIB

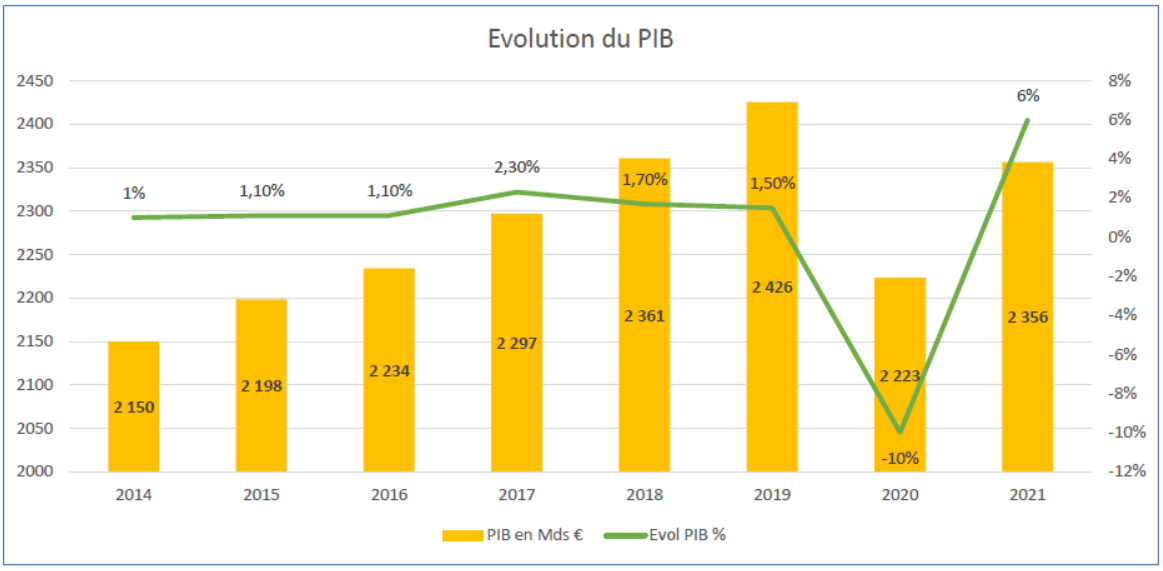

Il est à noter une réduction majeure du PIB en 2020, de plus de 11%. Cette chute du PIB aux 1er et 2e trimestres est principalement due aux effets du confinement.

Bien que le 3e trimestre enregistre une remontée assez vive, le PIB a replongé au 4e trimestre rapidement du fait du reconfinement à compter du 30 octobre.

Les prévisions pour l'année 2021 annoncent une remontée du PIB mais moins vive que sa chute. Le niveau de richesses de 2020 ne serait atteint à nouveau qu'en 2022, ces prévisions étant toutefois quelque peu optimistes. **Evolution du taux de croissance en volume depuis 1950**

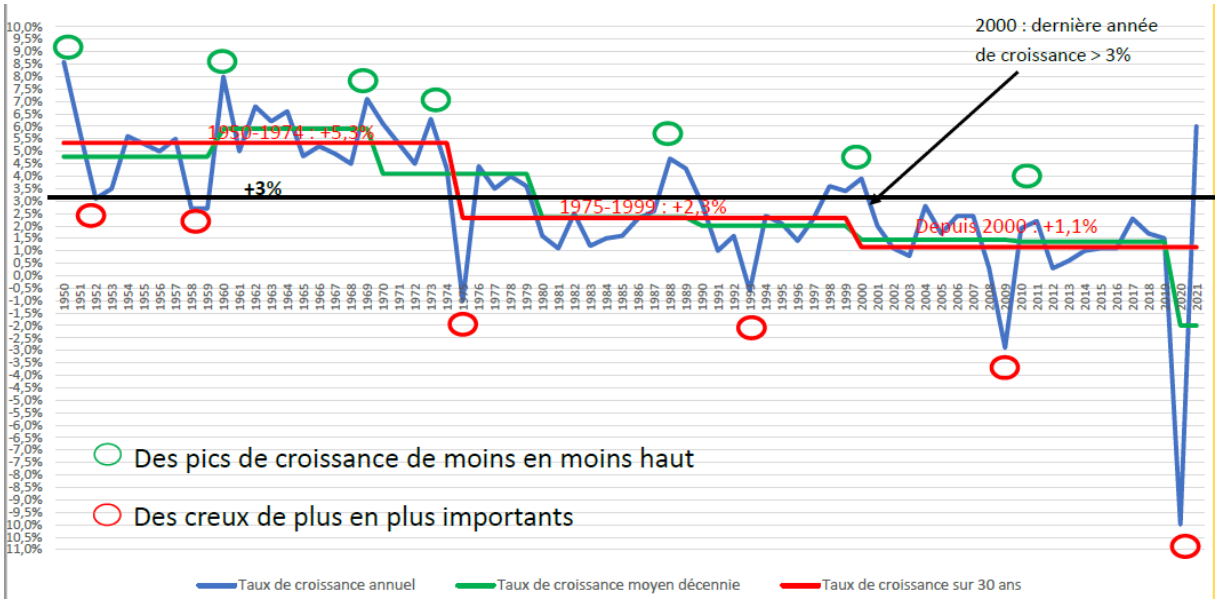

Nous sommes entrés dans un cycle de croissance faible, accentué par l'effet COVID. Il s'agit de prendre en compte sur le long terme la baisse de croissance dans la manière d'imaginer le financement des collectivités.

Le Plan de soutien 2020

Face à l'épidémie, il a fallu prendre des mesures de soutien, afin d'éviter une hausse significative du chômage et des faillites.

Les différents Etats ont réagi assez rapidement, permettant de maintenir l'économie européenne et notamment l'économie française.

Cependant, nous ignorons l'impact en 2021 qu'auront les mesures prises.

Plan de soutien 2020

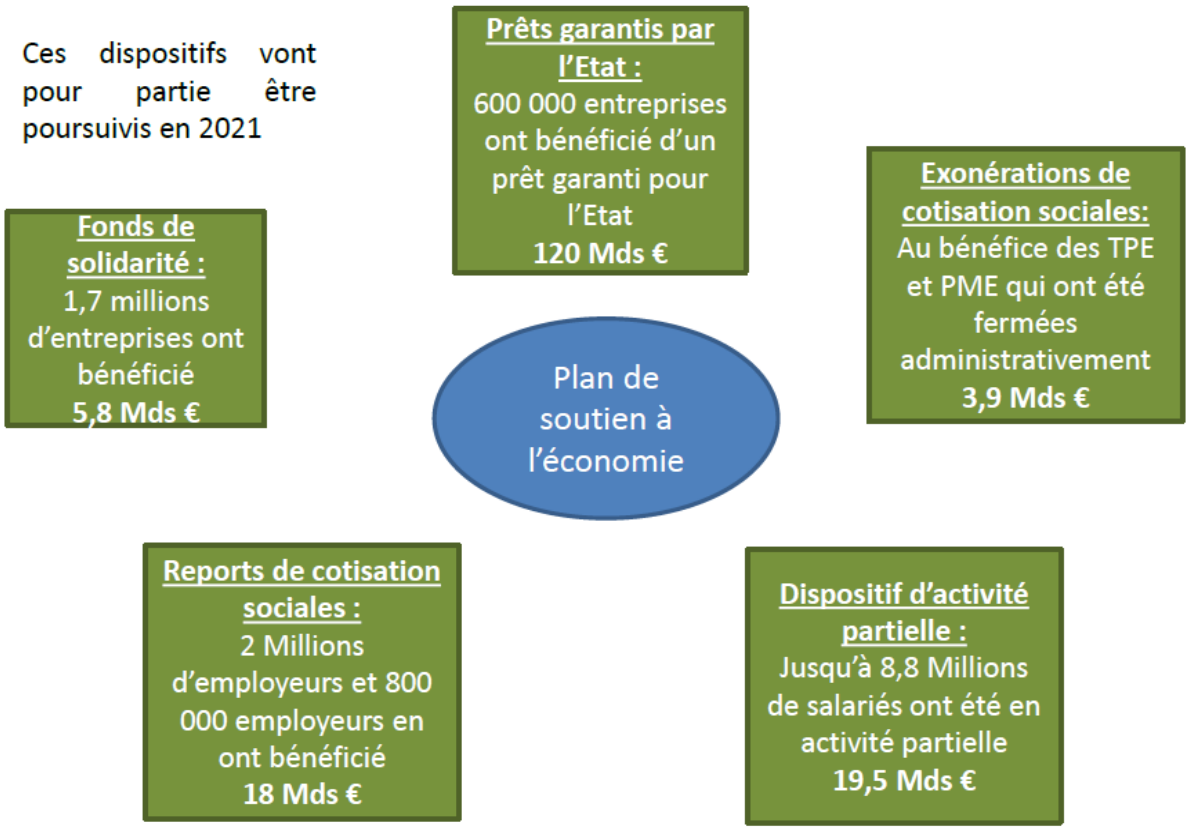

Mesures de soutien aux collectivités intégrées dans le plan de relance

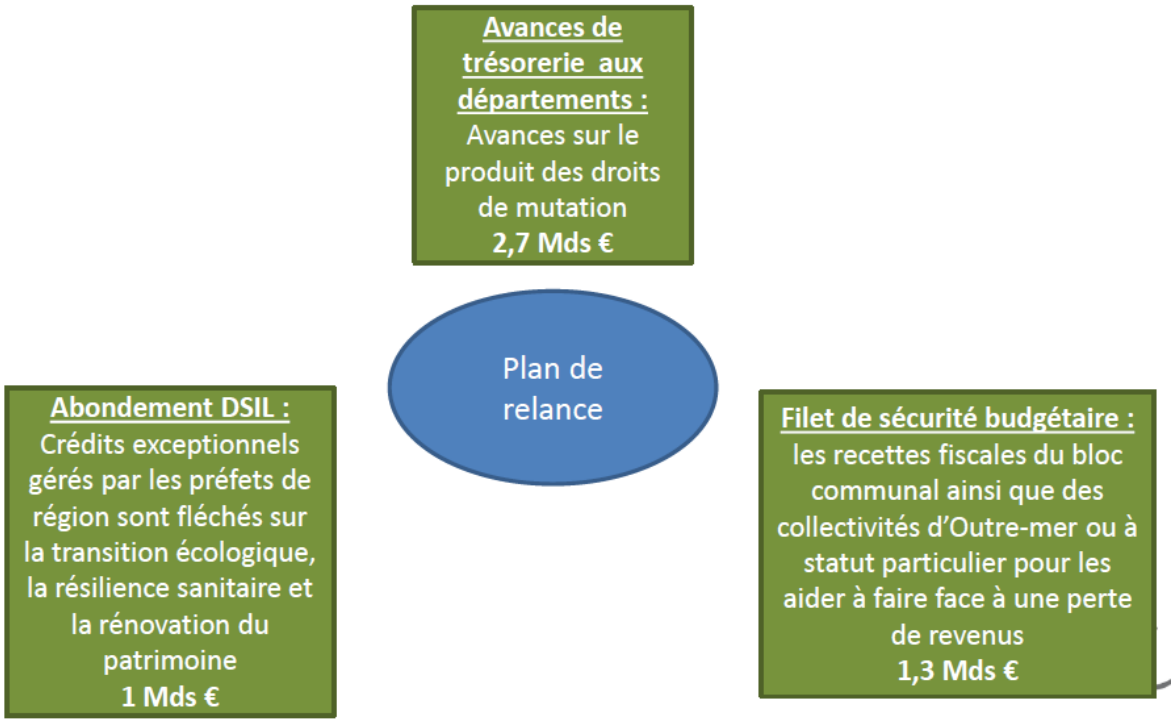

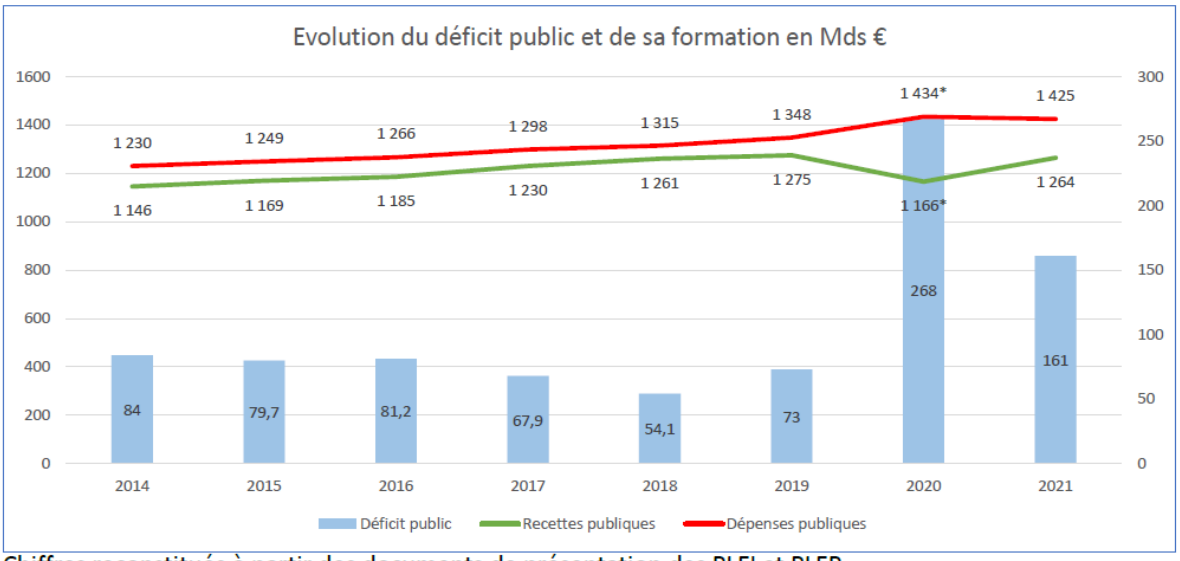

* Chiffres reconstitués à partir des documents de présentation des PLFI et PLFR

A noter un double effet : la diminution des recettes publiques (en vert) et l'augmentation des dépenses publiques (en rouge).

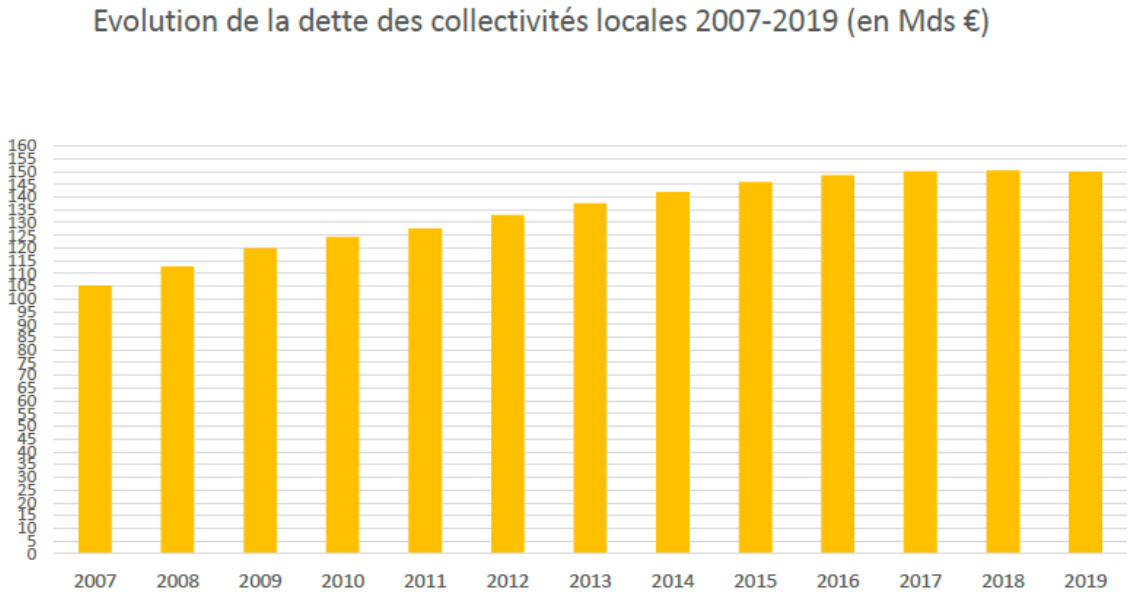

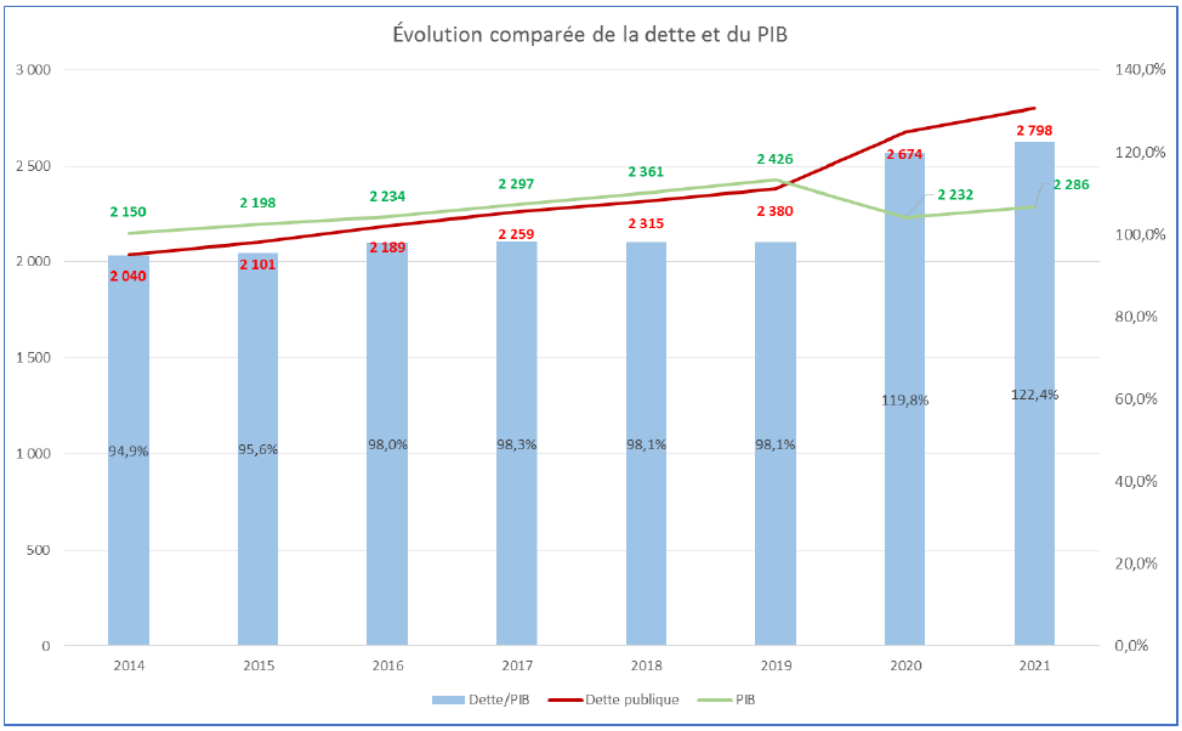

La dette augmente alors que concomitamment le PIB s'effondre à partir de 2020.

Stabilisation de la dette

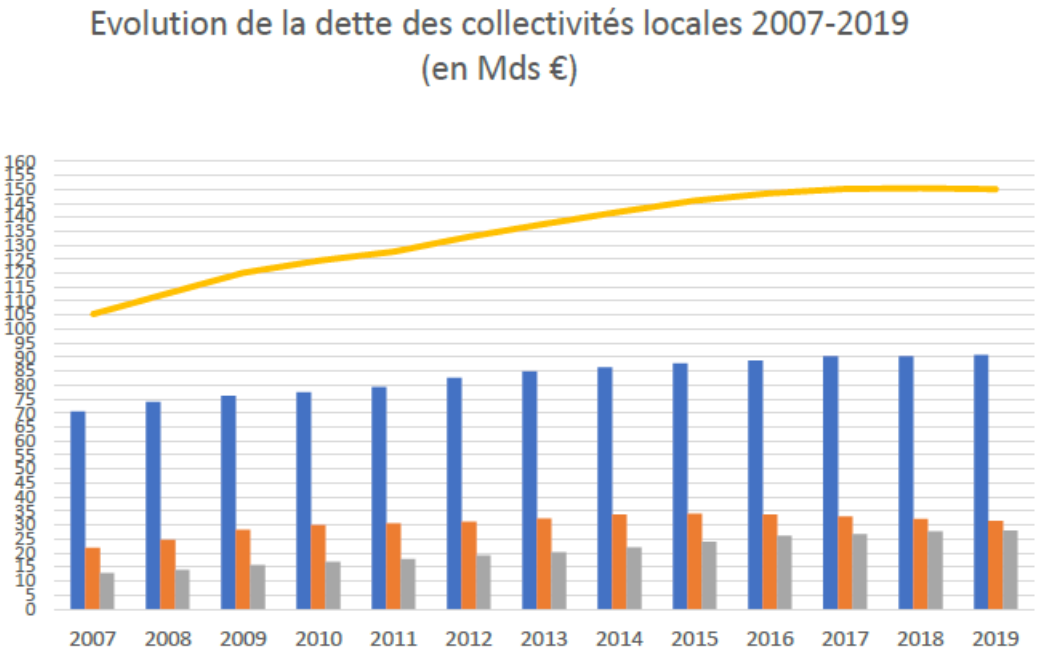

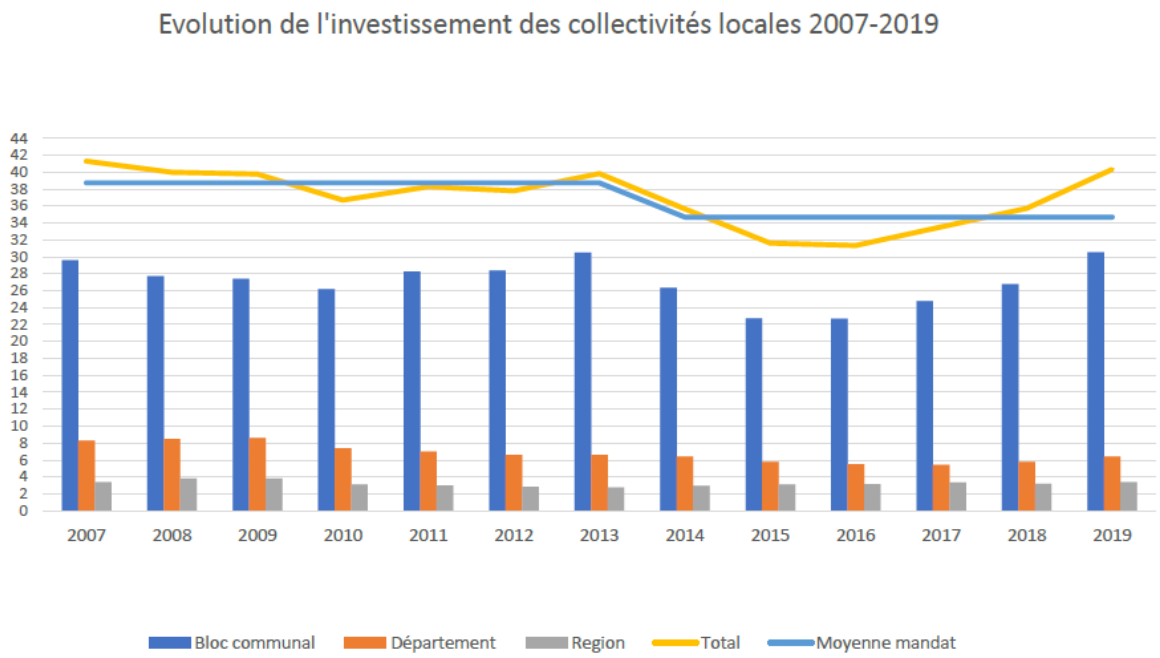

On constate une explosion des dépenses publiques liées au COVID (notamment du fait des mesures prises par l'Etat et dans une moindre mesure par la Sécurité sociale). Les collectivités territoriales ont vu leurs dépenses diminuer quelque peu, du fait des services publics moins déployés pendant le confinement (les recettes correspondantes venant également en diminution).

L'année 2021 verra une prolongation de ces effets, le point d'interrogation étant fonction de la durée d'intensité de la crise.

Réforme de la taxe d'habitation- Rappel

Pour rappel :
La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été mise en œuvre depuis 2020 pour 80% des contribuables, les 20% restant étant dégrevés intégralement à compter de 2023 : 30 à 35% de dégrèvement en 2021, 60 à 65% en 2022.
Les taux concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont quant à eux gelés jusqu'en 2022.
En 2021, une fraction de la TVA, impôt d'Etat, viendra remplacer la CVAE que touchaient les régions, la part taxe foncier bâti perçue par le département et la part taxe d'habitation perçue par les intercommunalités. L'Etat abandonnant une partie de ses recettes (de l'ordre de 25 millars d'euros), le différentiel sera financé par les marchés financiers, puisque la dette de l'Etat augmentera.

La part communale de la taxe d'habitation sera quant à elle remplacée par la part foncier bâti du département.

Le produit perçu par les collectivités sera donc quasiment systématiquement différent du produit émis (payé par les contribuables).

Un mécanisme de compensation a donc été instauré.

Si cette part s'avère inférieure au montant que la commune percevait précédemment au titre de la taxe d'habitation, la commune sera compensée par l'Etat.

Si jamais cette part était supérieure, la différence sera reversée dans un pot commun, la commune étant prélevée à cet effet.
A noter petite subtilité : pour les communes dont cette part serait supérieure mais dans la limite de 10 000 €, elles se verraient néanmoins compensées.

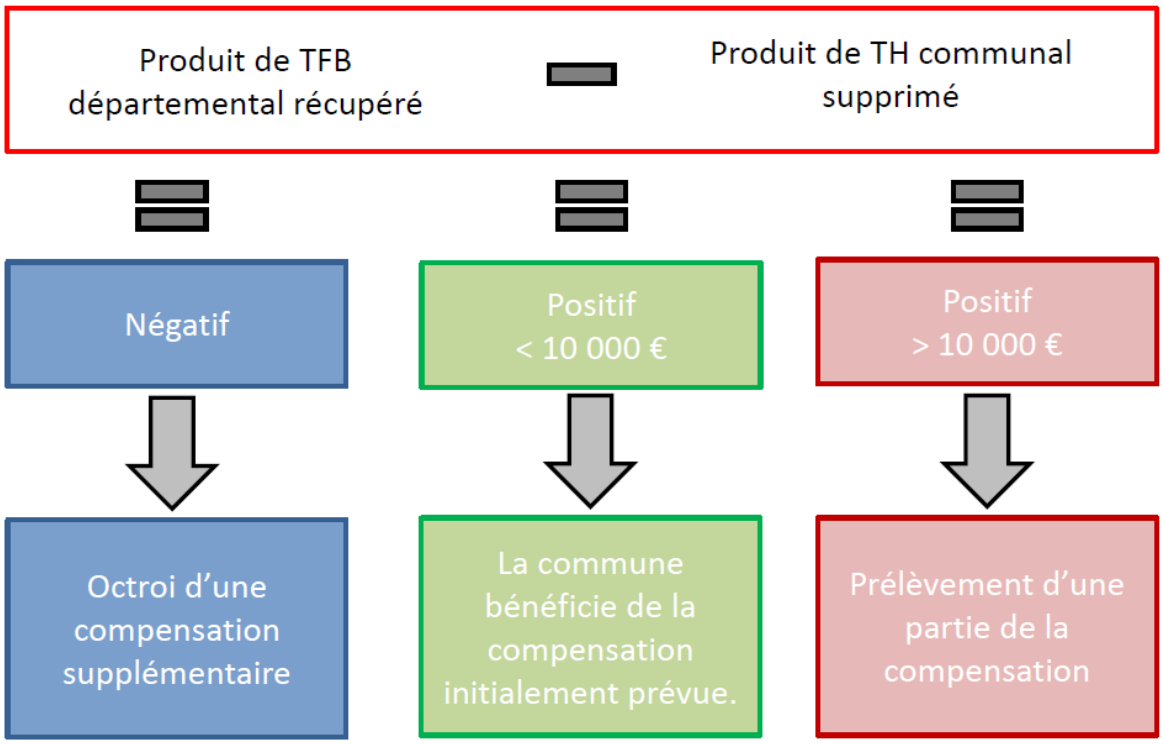

Un coefficient correcteur a également été défini, afin de déterminer la compensation, de neutraliser les effets de taux mais également permettre que la compensation évolue à l'avenir si les bases venaient à bouger.

Seul bémol : bien que cette réforme ait été bien pensée à l'instant T et que la compensation soit moins inégalitaire que celle pensée à l'époque de la suppression de la taxe professionnelle, aucun des auteurs et penseurs de cette réforme ne s'est penché sur les évolutions à venir.

Malheureusement la compensation n'évoluera pas à la hausse, et la perte de la taxe d'habitation hypothétiquement perçue pour les nouvelles constructions (lotissements, logements sociaux…) ne sera pas compensée. Ce qui n'incitera pas les communes à se développer et s'urbaniser, tous les coûts liés étant intégralement à sa charge (prise en charge de la voirie, éclairage public et coûts d'entretien afférents, émergence de nouvelles demandes de service public, etc…).

Le seul avantage et bénéfice serait l'implantation de nouvelles entreprises, puisque la commune percevra désormais intégralement la taxe sur le foncier bâti.

Autres mesures contenues dans la loi de finances pour 2021:

- L'automatisation du FCTVA :

  Repoussée depuis deux ans, cette réforme est finalement entrée en vigueur au 1er janvier 2021 pour les collectivités récupérant la TVA l'année de la réalisation de la dépense, comme les communes nouvelles et les EPCI (ce ne sera pas le cas pour Mandeure), à l'exception de certaines dépenses demeurant soumises à procédure déclarative (dépenses réalisées sur le domaine public fluvial de l'Etat, dépenses liées à des travaux de lutte contre les avalanches, les incendies, les glissements de terrains, les inondations, dépenses visant à réparer les dommages directement causés par des intempéries exceptionnelles reconnues par décret et situés sur les communes ayant fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle, dépenses de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur). Un arrêté du 30 décembre 2020 recense les dépenses éligibles au FCTVA pour le plan de compte M14 plan comptable des communes.

- L'exonération de taxe foncier bâti pour les centrales nucléaires.
- L'abattement de taxe foncier bâti pour les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire.
- L'abattement de taxe foncier bâti pour les immeubles appartenant aux sociétés civiles immobilières.
- L'exonération de taxe foncier bâti pour les propriétaires ayant conclu un contrat de protection environnementale.
- Le dégrèvement sur la taxe foncière des propriétés non bâties pour les activités pastorales.
- L'adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols (possibilité d'exonérer de la part communale à compter de 2022 les surfaces annexes à usage de stationnement qui sont aménagées au-dessus ou en-dessous des immeubles ou intégrées au bâti dans un plan vertical, possibilité de majorer le taux de part communale à compter de 2022 pour financer des actions de renouvellement urbain).
- Transfert des taxes d'urbanisme à la DGFIP : à compter du 2e semestre 2022, la DGFIP (qui assure déjà le recouvrement des taxes d'urbanisme) se verra transférer la gestion de ces taxes (taxe d'aménagement, composante logement de la redevance pour archéologie préventive, taxe bureau région Ile de France).
- La réforme de la taxation sur la consommation d'électricité (création d'un seul impôt national).
- Tarif réduit de taxe générale sur les activités polluantes pour les déchets à haut pouvoir calorifique.
- Extension de la durée d'expérimentation pour la TEOM incitative.
- Délai d'harmonisation de la fiscalité déchets pour les nouveaux EPCI (porté de 5 à 7 ans).

- Suppression des taxes funéraires (taxes considérées comme à faible rendement donc ne seront pas compensées).
- Ajustement du dispositif relatif à la taxe sur les surfaces commerciales.
- Apports sur la taxe de séjour.

Contexte local :

En 2020, la France compte 34 968 communes (deux de moins qu'en 2019), sur ces communes on dénombre 569 communes de 4 000 à 4 999 habitants, représentant une population de 2 540 853 habitants.
Mandeure fait partie des 36 communes de cette strate en région Bourgogne Franche-Comté.

Alors que pour les communes de cette strate, on compte environ 12.4 agents équivalents temps plein pour 1 000 habitants, ce chiffre atteint les 20 agents pour 1 000 habitants à Mandeure, au vu des nombreux services proposés par la Commune.

Les contraintes pesant sur les ressources des collectivités et l'engagement pris cette année encore d'assurer la stabilité des taux de fiscalité directe locale amènent la Commune à redoubler de vigilance en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et à étudier la possibilité de mobiliser des recettes nouvelles. A noter que les dépenses de fonctionnement au niveau national (pour l'année 2019 avant crise économique et sanitaire) ont augmenté de 1.1%, ce pourcentage étant de -0.95 % sur la commune de Mandeure.
Les recettes de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 2.2 %, ce chiffre étant de -1.63% pour la commune.
Côté investissement, les dépenses ont augmenté de 13.7 % (-8.26% pour Mandeure), les recettes augmentant quant à elles de 7.6% (+16.38% pour Mandeure).

Les collectivités sont confrontées à de nombreuses difficultés pour maintenir voire conforter les services publics existants sur leur territoire : baisse des dotations d'Etat et des concours des autres collectivités, exigences des usagers, mise en œuvre des nouvelles normes, etc…

Se pose alors la question de savoir comment financer les services existants avec des recettes qui stagnent ou diminuent.

Il s'agit d'étudier l'optimisation des charges : économies de gestion mais aux effets limités, redéfinir les services publics et voir quel sera le service public de demain, mutualiser les services avec d'autres collectivités, étudier les réorganisations possibles…

La Commune veillera en 2021 à poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixée, à savoir notamment :

- Maintenir la stabilité des taux de ses impôts locaux,

- Maîtriser et limiter ses dépenses de fonctionnement,
- Disposer des moyens nécessaires et dégager des marges de manœuvres suffisantes pour développer ses projets et continuer à investir.

Etat des lieux de la situation financière de la Ville :

Nombre d'habitants

Année	Population municipale	Population totale
2017	4 870 habitants	5 013 habitants
2018	4 847 habitants	4 991 habitants
2019	4 833 habitants	4 980 habitants
2020	4 819 habitants	4 969 habitants
2021	**4 807 habitants**	**4 957 habitants**

Des taux de fiscalité directe locale inchangés depuis 2012.

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
13%	14.36%	22.13%

Taux moyen des communes au niveau national

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
16.83%	19.79%	48.91%

Soit un ratio produit des impôts directs/population de 476€/ habitant pour les communes de même strate et 324 €/ habitant pour la Commune de Mandeure.

Etat de la dette

Au 1er janvier 2021, la Ville possède 6 contrats de prêts en cours, le capital restant dû s'élevant à 2 996 702.41 €.

Ratio d'endettement par habitant

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12 en K€	2 523	2 204	1 817	1 642	2 446	2 997
Annuité de la dette en K€	409	370	370	287	229	336
Nombre d'habitants	5 025	4 999	5013	4 991	4 980	4 957
Endettement par habitant en €	502	441	362	329	491	603
Moyenne de la strate en €	862	769	833	843	751	N.C.

Situation de l'épargne en milliers d'euros

	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**Euros par habitant**	**Moyenne de la strate**
Excédent de fonctionnement	510	341	549	622	125	142
Capacité d'autofinancement	699	509	713	775	156	191
CAF nette de remboursement en capital des emprunts	388	192	468	580	116	115

- Dette :

	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**Euros par habitant**	**Moyenne de la strate**
Encours de la dette au 31.12.	2 204	1 817	1 642	2 446	491	736
Annuité de la dette	370	370	287	229	46	97

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 2 996 702.41 euros.

Prospectives financières : les principales orientations 2021

Concernant les dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
	CA 2016	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**
DEPENSES REELLES **DONT notamment**	**5 183 841**	**5 243 242.55**	**5 291 245.25**	**5 304 544.20**	**5 253 852.20**
Ch 011 – Charges à caractères générales	964 103	1 002 069.96	921 662.18	977 252.17	946 551.22
Ch 012 - Charges de personnel	3 324 429	3 427 705.43	3 355 020.50	3 321 672.75	3 380 106.43
Ch 65 - Autres charges = subventions + indemnités	714 237	660 723.43	651 264.47	639 475.65	639 570.57
Ch 66 - Charges financières = Intérêts emprunts	57 375	46 323.33	38 370.42	37 569.76	40 986.10
Ch 67 - Charges exceptionnelles	9 559	3 027.40	3 287.40	11 781.40	17 007.98
Ch 042 - Amortissements des immobilisations + provisions	188 690	405 335.04	231 955.28	229 057.47	139 526.90

Les dépenses de fonctionnement hors dette s'élèvent à 1 049.07 € / habitant, la moyenne de la strate (3 500 à 5 000 habitants) étant de 829 €/ habitant.

L'effet COVID a engendré de nombreux frais imprévus pour la collectivité en 2020, ces dépenses devant se poursuivre sur l'année 2021.

Bilan financier au 1er décembre 2020

Concernant la protection des agents

Masques	3 914 €
Lunettes de protection	959.64 €
Lingettes désinfectantes et savon	410.10 €
Nettoyant désinfectant	252.00 €
Désinfectants, vaporisateurs, nettoyants désinfectants	276.46 €
Pour confection des kits de protection	8.52 €
Equipements de protection individuels	1 448.62 €
Blouses	689.28 €
TOTAL	**7 958.62 €**

Pour les différents sites communaux

Nettoyeurs vapeurs	6 121.68 €
Totems et gels hydroalcooliques	5 791.20 €
Diverses fournitures COVID	2 615.78 €
Solution hydroalcoolique	588.20 €
Produits désinfectants	1 625.82 €
Etiquettes	247.80 €
Savons bactéricides, essuie mains, lingettes etc	1 364.31 €
Bombes désinfectantes	200.83 €
Vitres de protection	3 200.16 €
TOTAL	**21 755.78 €**

Masques à la population Beboost	**7 332.25 €**
Masques à la population PMA	**4 694.75 €**
Achat de tissus pour confection de masques par une bénévole	**606.85 €**
Gel et masques pour 2d tour des élections municipales	**212.06 €**
TOTAL	**42 560.31 €**

Sans compter les frais de personnel : affectation d'une personne supplémentaire 6h/j aux écoles pour nettoyage supplémentaire.
Ajout de 3h/j supplémentaires pour la désinfection des cantines par les personnels en place.
A ces frais s'ajoutent aussi les frais liés au remplacement des agents en autorisation spéciale d'absence (personnes fragiles), agents malades ou diagnostiqués cas contacts.

Concernant les dépenses de personnel, la collectivité a pris le parti de ne pas remplacer systématiquement les départs.

Des ajustements en 2021 seront notamment liés à :

- La revalorisation du RIFSEEP et son extension prévue de manière réglementaire à un plus grand nombre d'emplois,
- La participation de l'employeur au risque santé en sus du risque prévoyance via un contrat groupe,
- L'application comme ce fut déjà le cas du mécanisme parcours professionnels carrières et rémunérations.

Malgré le contexte économique et sanitaire difficile et la perte de recettes liée à la fermeture des services publics lors du premier confinement, l'enveloppe destinée aux subventions aux associations devrait cependant rester la même pour l'année 2021.

Concernant l'intercommunalité, le pacte financier et fiscal de solidarité devrait être adopté par PMA d'ici fin 2021. En attendant, aucun changement ne devrait intervenir concernant la dotation de solidarité communautaire, les attributions de compensation, les fonds de concours (recettes) et le FPIC (dépenses).

Pour l'année 2021 :

La Commune de Mandeure continue de proposer des services à forte valeur ajoutée ou en réponse directe aux besoins de la population.
Au vu de l'offre de services conséquente à cet effet (restauration scolaire, périscolaire, SMEJ, multi-accueil, médiathèque, maison des jeunes, …), les frais de personnel représentent un poste important dans le budget de fonctionnement de la Commune.

Cependant ces frais de personnel font l'objet d'une maîtrise significative, rendue possible notamment par la priorité donnée à la mobilité interne et le non-remplacement systématique des départs.

A noter que la Commune a depuis de nombreuses années agit sur ses dépenses liées aux achats et charges externes (dépenses de consommation intermédiaire, fournitures…) pour équilibrer ses comptes.

Les efforts d'économie se poursuivront encore et toujours en la matière pour 2021. Au vu du vivier de compétences techniques au sein des agents de la collectivité, pour 2021 encore de nombreux travaux seront réalisés en régie, permettant de continuer à maîtriser les dépenses générales.

Concernant les recettes de fonctionnement :

RECETTES					
	CA 2016	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**
TOTAL **Dont notamment**	**6 681 065**	**6 523 233**	**6 368 688.17**	**6 283 405.62**	**6 181 197.96**
DGF	246 522	135 873	83 074	31 034	0
Attribution compensation CAPM-PMA	2 874 850	2 874 850	2 874 850	2 874 850	2 874 850
Contributions directes	1 498 561	1 493 467	1 510 396	1 574 872	1 611 214
Ch 70 - Vente de produits	288 055	225 710	237 707.48	239 211.73	211 896.21
Ch 74 - Dotations subventions de fonctionnement	453 683	586 719	512 627.09	557 453.01	629 026.82
Ch 75 - Autres produits revenus des immeubles	207 015	181 286	191 131.71	202 739.55	191 467.69
Art 6419 - Remboursement charges de personnel	82 651	77 498	100 640.09	66 994.79	136 931.75
Ch 77 – Pdts exceptionnels	14 218	248 021	68 120.66	112 051.39	1 636.18

Les recettes de fonctionnement représentent 1 176.93 €/ habitant contre 1 016 €/habitant pour la moyenne de la strate.

A noter que la collectivité a connu une nette diminution de ses recettes de services publics liée à la fermeture des services lors du premier confinement (crèche, restauration scolaire et périscolaire à l'exception des enfants des personnels prioritaires, saison du camping annulée, etc…).

Particularité que la commune rencontrera en 2021 : alors qu'initialement la Commune touchait des aides de la CAF liées à ses activités dans la petite enfance et le périscolaire avec un acompte versé et le solde versé début d'année suivante, le versement CAF a été effectué en une fois pour l'année 2020, aussi nous aurons un excédent sur ce poste en 2020 et les inscriptions budgétaires pour 2021 seront moindres que les années précédentes.

Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement inégalée :

Si Mandeure subit, au même titre que les autres collectivités territoriales, la baisse des dotations, elle est également frappée de plein fouet par la hausse des dépenses de péréquation, équivalent de ce fait à un double choc, auquel s'ajoute le montant de la contribution à l'effort de redressement des finances publiques.

A titre indicatif, si la DGF était restée à montant constant depuis 2012, cela aurait représenté un « boni » de plus de trois millions d'euros pour la collectivité. Avec une DGF stable et un FPIC nul, on peut considérer que la Collectivité aurait eu sur ces dernières années des ressources supplémentaires d'un montant de **3 257 677 €.**

	DGF	***Perte DGF***	***Cumul Perte DGF***	***Fonds de Péréquation reversé à PMA***	***Cumul perte DGF et FPIC***
2012	563 224			21 040	- **21 040**
2013	552 371	***-10 853***	***-10 853***	36 704	- **47 557**
2014	497 760	***-54 611***	***-65 464***	54 839	- **120 303**
2015	370 388	***-127 372***	***-192 836***	75 665	- **268 501**
2016	246 522	***-123 866***	***-316 702***	114 136	- **430 838**
2017	135 873	***-110 649***	***-427 351***	104 000	- **531 351**
2018	83 074	- ***52 799***	***-480 150***	89 685	- **569 835**
2019	31 034	- ***52 040***	***-532 190***	87 735	- **619 925**
2020	0	- ***31 034***	***-563 224***	85 103	- **648 327**
Total			***-2 588 770***	***668 907***	- ***3 257 677***

A noter que la commune n'a touché aucun montant de dotation globale forfaitaire pour 2020 et n'en touchera plus à l'avenir, comme énoncé. Alors qu'au vu de ce qui avait été annoncé en 2019 on tendrait à une enveloppe négative pour les années suivantes, la Commune devant s'acquitter de l'effort au redressement des finances publiques de l'Etat, il semble désormais que cela ne soit plus d'actualité et que les communes ne percevant plus de dotation globale de fonctionnement resteront à zéro sans repasser en négatif.

Le ratio DGF/ population se chiffre pour la moyenne de la strate à 150 €/ habitant, et pour Mandeure à 0 €/ habitant.

Concernant les dépenses et recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT les résultats constatés aux comptes administratifs En milliers d'Euros						
	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**Euros / habitant**	**Moyenne de la strate hors dette**
Dépenses d'investissement	1 452	1 011	1 122	1 489	299	480
Dont						
dépenses d'équipement	1 121	669	816	1 277	256	372
Remboursement d'emprunts	311	318	245	195	39	77
Recettes d'investissement	825	1 361	934	2 359	474	460
dont						
emprunts	0	0	0	1 000	201	73
Subventions reçues	95	81	25	92	18	75
FCTVA dotations et fonds	167	150 (perçus en 2018)	150	224	45	44

Le Bilan 2020 se solde par un excédent de 705 305.91€

En termes de recettes d'investissement pour l'année 2021, la collectivité pourra compter sur les recettes habituelles telles le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), calculé en fonction des investissements réalisés par la Commune en 2019, ainsi que le produit de la taxe d'aménagement notamment.

La recherche de subventions sera également d'actualité afin de financer les projets d'investissement des années à venir.

Les principaux reports de l'année 2020 :

(A noter : beaucoup d'investissements programmés sur 2020 n'ont pu être réalisés du fait de la crise sanitaire et économique).

Etude concernant le canal de la Rosa : 6 720 €
Mission AMO DECI : 20 701.20 €
Aménagement du terrain de pétanque avec des rondins en bois : 1 398.41 €
Acquisition d'un utilitaire benne : 48 910.76 €
Acquisition d'un Berlingot d'occasion : 7 000 €
Acquisition de matériels informatiques (ordinateur et divers, caméras, serveurs, changement du matériel de téléphonie lié au passage à la fibre) : 102 669.90 €
Structure pour l'espace bébé au sein de la crèche : 3 500.55 €
Défibrillateurs : 25 100 €
Lave-linge au sein de la crèche : 4 779.22 €
Réparation du Fitness park : 2 099.50 €
Programme ONF 2020 : 11 439.84€
Corniches Natura 2000 : 9 000 €
Travaux de réhabilitation du CCP : 1 145 315.05 €
Poêle à granules concernant le logement communal rue du Breuil : 4 501.76 €
Réalisation d'une aire de camping-car à proximité du camping : 53 978.76 €
Réparation du monte-charge PMR au sein du camping : 16 536 €

Perspectives en termes d'investissement pour l'année 2021 :

Avances sur investissement :

- Acquisition de deux mobil homes au sein du camping municipal : 22 000 €
- Terrasse avec garde-corps multi-accueil La Manduline : 14 000 €
- Reprise de l'enrobé au niveau du camping municipal : 7 020 €
- Acquisition de deux columbariums : 9 950 €

Autres perspectives :

- Programme de travaux 2021 en forêt communale 20 000 €
- Réfection des menuiseries (portes et fenêtres) salle des Anciens 15 200 €
- Poêle à granulés pour logement communal rue du Breuil : 4 600 €
- Pose de verrous dans le cadre du plan Vigipirate à l'école maternelle du Breuil : 2 300 €
- Mise à jour du système anti-intrusion pour l'ensemble des bâtiments publics : 29 000 €
- Dispositif sur la porte de l'Eglise : 5 000 €
- Evacuation de la décharge : 15 000 €
- Acquisition de huit nettoyeurs vapeurs professionnels : 21 000 €
- Illuminations de Noël : 6 000 €
- Mise en place de la filtration magnétique de l'eau de chauffage à l'école maternelle du Breuil : 5 700 €
- Traitement du réseau chauffage de la mairie : 3 500 €

- Chaudière bois pour les ateliers municipaux : 2 100 €
- Remplacement d'une pompe au CCP : 3 400 €
- 2ème tranche de la fourniture et pose de volets à l'école de la Fontenotte : 11 600 €
- Mise en place d'un compteur gaz au Majestic (séparation chaufferie cuisine) : 3 400 €
- Remplacement et mise en conformité des disconnecteurs sur différents sites : 3 600 €
- Climatisation pour le Majestic : 25 000 €
- Création de mezzanines au sein des locaux pompiers et ateliers municipaux : 20 000 €
- Changement de trois fenêtres avec volets à la Médiathèque (SMEJ + logement communal) : 15 000 €
- Dotation investissement au sein des écoles de la Ville (à chiffrer selon leurs demandes en attente de réception).

Voilà donc terminé l'exposé des orientations budgétaires et j'attends vos questions pour ce débat.

Madame Nadine BERGER : Moi, je voulais déjà vous demander par rapport, c'est une explication par rapport à la population municipale et population totale, quelle différence vous faites entre les deux, il y a 150 personnes d'écart, alors qu'est-ce qu'une population municipale et qu'est-ce qu'une population totale ?

Monsieur le Maire : Alors la population municipale c'est la population en ce moment. La population totale ça tient compte de toutes les personnes qui habitent Mandeure mais qui sont en extérieur.

Madame Nadine BERGER : Qui habitent Mandeure mais qui sont à l'extérieur, c'est-à-dire ?

Monsieur le Maire : Oui. Bin c'est-à-dire que ceux qui ne résident pas sur Mandeure…

Madame Nadine BERGER : Les gens qui sont en EHPAD par exemple, c'est ça. Je ne sais pas c'est une question.

Madame Anne-Laure VERY : En fait, vous avez la population municipale c'est les gens physiquement présents là et le chiffre de la population totale on rajoute ce que l'on appelle les comptés à part. Les comptés à part, ce sont les étudiants, les personnes qui résident en EHPAD, etc.…

Madame Nadine BERGER : D'accord, ok.

Madame Anne-Laure VERY : C'est pour ça que vous avez ces deux chiffres.

Monsieur le Maire : Qui sont différents.

Madame Nadine BERGER : Moi, je voulais aussi rebondir par rapport au nombre de personnes, de personnel, d'agents en tout cas de la collectivité, ici à Mandeure. Donc, vous avez parlé de 20 agents pour 1.000 habitants, hein, c'est ça.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Nadine BERGER : Par rapport aux autres communes de 12,4 agents, ça fait quand même 7,6 par… je trouve que c'est énorme donc je trouve qu'on a quand même beaucoup, beaucoup de personnel et au niveau de la dotation, comme vous dites très justement on sera en baisse de dotations, faut pas rêver, les années qui vont venir ne seront pas si, peut être pas si noires, mais, je ne suis pas pessimiste de nature mais je ne suis pas très optimiste sur ce coup-là. Donc je pense qu'il va falloir quand même revoir aussi les ETP et puis revoir aussi les fonctions des uns et des autres parce que je pense que cela fait quand même énorme. Une différence de 7,6 ça me parait quand même assez conséquent.

Monsieur le Maire : Alors, c'est pas nouveau, ça ne date pas d'hier.

Madame Nadine BERGER : Oui, mais on est dans un contexte particulier.

Monsieur le Maire : Ça remonte bien avant, ça remonte même à 2004-2005.

Madame Nadine BERGER : Là on est dans un contexte particulier quand même.

Monsieur le Maire : Oui, non mais attendez, il faut quand même se dire : on a des services qui sont proposés à la population. Ces services si on veut les assurer correctement, il y a des règles à observer et ces règles nous imposent un nombre de personnes, on ne peut pas être comprimé. Donc même si on fait des basculements, des recouvrements pour arriver à des équivalents temps plein il est bien évident que ce ne sont pas pour tous, des agents titulaires. Il faut faire la différence entre les agents titulaires et les agents qui sont sous contrats. Ces agents sous contrats, ce sont ceux qu'il faut remplacer de temps en temps comme les autres agents, mais c'est principalement dans les services qui sont proposés à la population. Alors bien sûr, on peut dire on va, ce qui est beaucoup plus facile que pour des agents titulaires, je le concède, on peut diminuer les agents sous contrats, ce n'est pas compliqué il suffit de supprimer le contrat, on supprime le service aussi, après faut l'expliquer à la population. Il y a aussi une autre chose, c'est que les services ne sont pas payés à leur juste valeur, si on tient compte de tout, les services, ils ne sont pas payés à leur juste valeur. Ce qui veut dire que si on a du personnel c'est la commune quand même qui prend une grande part du déficit entre guillemets entre un service à prix coûtant et un service tel qu'il est proposé par la Ville. Ça aussi, ça rentre en ligne de compte. Si on fait les services à prix coûtant, c'est sûr c'est le meilleur moyen de renflouer les caisses, parce qu'augmenter les impôts c'est absolument insignifiant. Ce qu'il faut ce sont des charges qui reviennent couramment et qu'à partir de là, oui, il faut augmenter les services, après on peut se poser la question, si on augmente les services quel impact ça aura sur la population.

Bon, ce sont des questions qu'il faut avoir en réflexion bien entendu, ce n'est pas quelque chose que l'on peut mettre en place directement comme ça du jour au lendemain. Voilà, mais c'est vrai, si on veut des services qui soient à la hauteur de la demande des usagers bin, il faut qu'il y ait le personnel. Je ne vous cache pas que si on prend dans les écoles aux alentours et même un peu plus loin, même dans d'autres départements, le nombre d'ATSEM est largement inférieur à celui que l'on a chez nous. Chez nous, on a une ATSEM par classe, dans d'autres secteurs c'est une ATSEM par école et il y a 4 ou 5 classes. Alors, là aussi, on pourrait dire, on peut, oui on peut, c'est sûr, qui va prendre la responsabilité de virer le personnel en trop surtout s'il est titulaire, on ne peut pas le virer comme ça, on est bien d'accord. Maintenant qu'il est en place, il est en place.

Madame Nadine BERGER : Il y a beaucoup de contractuels quand même aujourd'hui. C'est ça qu'il serait intéressant de savoir le nombre de contractuels par rapport au nombre de titulaires.

Monsieur le Maire : Oui, ça on peut. Je ne l'ai pas sous la main.

Madame Nadine BERGER : Oui, ça serait intéressant.

Monsieur le Maire : On peut avoir ça, on pourra l'avoir au prochain conseil sur le budget.

Madame Nadine BERGER : D'accord.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Par rapport aux frais du covid, vous dites qu'il y en a pour un peu plus de 40.000 euros.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui mais ça a généré également des économies je pense. Les frais de fonctionnement, il y a beaucoup de gens en télétravail donc les frais de fonctionnement que cela soit en Mairie, aux Ateliers, les frais de transports aux cantines, le petit bus que prenaient les enfants à l'école Bataille, ce sont des économies générées par le covid, non. Je pense à ça, mais il y a les frais, vous parliez des frais des services que la Mairie prenait en charge en plus, pendant le covid il n'y avait pas beaucoup de trucs, pas beaucoup de services, donc je pense que ça diminué le service à la personne par rapport aux habitations, attention je ne dis pas que les gens ne travaillaient pas, donc je pense que ça a diminué les frais aussi par rapport à ça. Je ne sais pas, c'est une question.

Monsieur le Maire : Si on prend les Ateliers municipaux il y a eu quand même pour ce qui concerne, je n'ai pas les chiffres pour ceux qui ont travaillé.

Madame Anne-Laure VERY : Pour ceux qui ont travaillé pendant le covid, on pourra vous ressortir les chiffres exacts sachant qu'on a laissé quand même tout ce qui étaient restauration, périscolaire pour les personnels prioritaires.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y en avait 5 dans l'école au-dessus.

Madame Anne-Laure VERY : Mais on doit avoir un nombre d'animateurs, un taux d'encadrement. Par contre, ce qu'il faut savoir aussi une dépense qu'on a eu, ce qu'on a, ce qu'on appelle les personnes fragiles qui ont été placées en autorisation spéciale d'absence qui continuent d'ailleurs car le décret n'est toujours pas tombé, on n'a pas de date de fin de cette période d'absence donc on a encore du personnel qui est à domicile, qu'on continue à rémunérer à taux plein et il faut savoir que l'assurance ne nous rembourse pas.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est combien de personnels ?

Madame Anne-Laure VERY : On doit avoir une dizaine de personnes. Je vous sortirai les chiffres exacts pour le prochain conseil, c'est du personnel qui du coup est toujours rémunéré, qui n'est pas pris en charge par l'assurance et que l'on doit remplacer.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je veux revenir aussi pour la… c'est quoi les 6 contrats de prêts d'un peu moins de 3 millions d'euros de la commune là, il n'y a pas la dernière tranche du CCP dedans. Vous l'avez compté dans ces 3 millions, sur ces 6 prêts qui sont actuellement en cours.

Monsieur le Maire : Tout est compris dedans.

Monsieur Stéphane LANGOLF : La dernière tranche, tout le CCP, tout est compris dedans, d'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Oui tout est compris dedans, vous avez les différents prêts qui étaient relatifs aux Ateliers municipaux, un prêt qui était sur les logements 91 rue du 17 Novembre qui sont des logements conventionnés, vous avez les 2 prêts du CCP et on a un petit prêt CAF qui court pour le bâtiment périscolaire à l'école des Estelles.

Madame Sandra RAMALHO : La commission « Finances » j'ai pu y assister et j'avais justement parlé de, ce serait intéressant de voir effectivement ce que la commune a pu économiser en l'occurrence aussi au niveau des manifestations du 14 juillet. Donc, est-ce qu'il serait possible aussi de faire aussi par rapport aux manifestations, il y a pas eu le 14 juillet, il y a pas eu le feu d'artifice, jeunesse en fête, est-ce que vous touchez quelque chose de la CAF par rapport à cette manifestation ou pas du tout.

Madame Anne-Laure VERY : La CAF, tout est compris, c'est un global, tout est compris dans le contrat « Enfance Jeunesse ». Et du coup, la CAF, pour l'instant, ne touche pas à son aide, et nous laisse en l'état même si la manifestation n'a pas eu lieu.

Madame Sandra RAMALHO : D'accord. Et puis, c'est pareil, il y avait aussi les pots de l'amitié, le 11 novembre, le 8 mai, les palmarès sportifs donc ça, ça a fait un gain d'argent pour la municipalité donc ça serait bien qu'on ait un petit détail pour la prochaine fois si c'est possible.
J'aimerai savoir également aussi, donc là, dans le bilan financier au 1er décembre 2020 il y a eu des achats de tissus pour confection de masques par une bénévole, est-ce qu'il est possible de savoir qui est la bénévole ?

Monsieur le Maire : C'est une association.

Madame Sandra RAMALHO : C'est quelle association ?

Monsieur le Maire : C'était…

Madame Sandra RAMALHO : Une association de Mandeure ou pas du tout !

Monsieur le Maire : De Mandeure.

Madame Sandra RAMALHO : On pourra avoir le nom la prochaine fois.

Monsieur le Maire : C'est l'association, je ne sais plus si c'est « Arts et Loisirs Créatifs » ou, c'est Madame WEREMINSKI, oui c'est « Arts et Loisirs Créatifs ».

Madame Sandra RAMALHO : D'accord, les ALC, les masques, ils ont profité à qui du coup ?

Monsieur le Maire : Mais, ils ont été distribués.

Madame Sandra RAMALHO : A la population ?

Monsieur le Maire : Bien sûr !

Madame Sandra RAMALHO : Ah, non, mais je ne sais pas, je pose la question hein, euh ! Il est possible de savoir combien de mètres ont été achetés avec cette somme, parce que ça fait beaucoup. Il y en a eu beaucoup de confectionné ? Vous avez un chiffre ? Non.

Monsieur le Maire : Il y en a eu quelques-uns de confectionnés et le reste du tissu a été utilisé pour octobre rose. Voilà.

Madame Sandra RAMALHO : Ah ! D'accord. Je peux poser encore, je vais juste faire une remarque, serait-il possible de m'expliquer pourquoi nous avons reçu les ordres du jour du conseil municipal le vendredi 19 alors que la commission « Finances » n'était encore pas passée, elle a eu lieu le 22 février. La commission « Finances », elle a servi juste de, d'information.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une obligation quand il s'agit de commission, on n'a pas de délais.

Madame Sandra RAMALHO : Oui, mais en fait, vous avez anticipé sur le conseil municipal sur ce qui aurait pu être décidé à la commission « Finances » au final.

Monsieur le Maire : La commission « Finances » ne décide rien.

Madame Sandra RAMALHO : Ah ! oui, c'est vrai.

Monsieur le Maire : Aucune commission ne décide.

Madame Sandra RAMALHO : C'est juste de l'information.

Monsieur le Maire : On prend un avis.

Madame Sandra RAMALHO : Oui.

Monsieur le Maire : C'est tout.

Madame Sandra RAMALHO : Non mais c'était, je pose des questions.

Monsieur le Maire : Non, mais vous devriez savoir comment fonctionne une mairie quand même.

Madame Sandra RAMALHO : Bin, non pas trop, puisqu'il y a des choses qui ont été cachées.

Monsieur le Maire : C'est dommage. Vous devriez. D'autres questions ? Je n'en vois pas.

Monsieur Stéphane PODGORA : Vous posez la question, comment financer les services existants avec des recettes qui stagnent ou diminuent.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris.

Monsieur Stéphane PODGORA : Dans le contexte local, là…

Monsieur le Maire : Plus près du micro et parlez moins vite. Parce qu'avec le masque.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je sais bien. Alors se pose alors la question de savoir comment financer les services existants avec des recettes qui stagnent ou diminuent est-ce que vous le mettez dans le contexte local. C'est une question que vous nous posez ! Vous avez une réponse.

Monsieur le Maire : C'est une question qu'on pose, on a apporté des semblants de réponses, des hypothèses de travail pour éviter, puisqu'on a des recettes qui baissent,

il va falloir, si on maintient les services tels qu'ils sont à l'heure actuelle, il faudra les augmenter, voilà ou alors les faire disparaître.

Monsieur Stéphane PODGORA : Mais alors, du coup, on discute d'une orientation là, alors c'est quoi l'orientation ? On augmente les recettes, on diminue les dépenses.

Monsieur le Maire : Une orientation ce n'est pas forcément de donner les réponses à tout, on pose aussi des questions.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord, je suis désolé parce que je ne comprends pas tout. En fait, vous êtes sur un mandat de 6 ans en tout, moi je me demande ce qu'il va se passer dans les 6 années à venir, en fait, je voulais savoir si vous vous saviez ce qu'il allait se passer dans les 6 années à venir.

Monsieur le Maire : Ecoutez, je ne m'appelle pas Madame SOLEIL et si j'avais une boule de cristal je ne serais même pas foutu de la faire fonctionner. Donc si quelqu'un peut me dire ce qu'il va se passer dans 6 ans alors qu'on ne sait même pas déjà ce qu'il va se passer dans 6 mois, je suis désolé, mais là, c'est de la haute voltige d'accord, et dans l'improbabilité générale.

Monsieur Stéphane PODGORA : Alors quand vous avez pris les rênes en 2012, on est en 2020, ça fait 8 ans.

Monsieur le Maire : Pardon ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Vous avez pris les rênes en 2012, ici, je crois.

Monsieur Jacques RACINE : 2014

Monsieur Stéphane PODGORA : 2014, donc ces 6 années-là, vous avez dû avoir une vision précise de la commune et de son avenir j'imagine.

Monsieur le Maire : Oui mais en 2014 voire en 2016, on n'avait pas la vision du covid, on n'avait pas la vision d'une crise économique sans précédent, on n'avait pas la vision de ce qu'il se passera après parce qu'on ne le sait pas. C'est bien beau de faire de la prospective mais la prospective ça veut dire qu'il faut avoir des bases solides pour se dire que dans 5 ans on pourra être à tel niveau et on pourra faire telle ou telle chose. On ne sait même pas ce qu'on aura.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je comprends mais il va y avoir une vie après le covid.

Monsieur le Maire : Mais on le sait bien qu'il y a une vie mais le covid n'est pas un arrêt. Il y a un avant et un après ça n'a rien à voir. Ce que je veux dire par là, c'est qu'à l'heure actuelle les finances de la commune elles sont liées aux finances de l'Etat, elles sont liées à l'économie nationale. Si déjà au niveau de l'économie nationale, y a déjà de gros problèmes, ce n'est pas nous qui allons les régler. On est bien d'accord. Et la

prospective qu'on peut faire, si on peut en faire une, je suis désolé, mais elle est faite avec des données actuelles mais qui peut dire si dans 2 mois, si dans 6 mois, si dans un an, quel sera l'état de l'économie française et quel sera l'état de la commune. Vous pouvez le dire ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Non, mais ce que j'avais compris justement dans le discours que vous avez là-dedans c'est qu'on avait de moins en moins d'argent de l'Etat, c'est ça.

Monsieur le Maire : On n'a rien.

Monsieur Stéphane PODGORA : Donc que l'Etat soit en crise, à la limite, je me demande pourquoi ça…

Monsieur le Maire : Bien sûr que si, parce que si l'Etat est en crise économique il va avoir des dépenses qu'il va falloir compléter et qui est-ce qui va les compléter d'après vous. Ce n'est pas eux, c'est nous, voilà ! dont les collectivités territoriales, d'ailleurs il y a moins de subventions, il y aura moins de dotations etc…Il faut réfléchir quoi.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. Mais un moment donné on ne va pas continuer comme ça à se voir tous les mois en se disant tient on doit changer la chaudière ou changer d'électricité. Il n'y a pas un projet plus à long terme parce que, c'est ça que je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Mais bien sûr qu'il y a des projets à long terme.

Monsieur Stéphane PODGORA : C'est ça ma question. Si maintenant les gens, puisque vous parlez du covid, vous pensez bien on est tous concerné il y en a un peu marre même carrément marre, il faut des perspectives d'avenir, il faut un espoir. Si nous la commune, on ne donne rien aux gens de Mandeure, parce que, on habite tous ici, on voit bien comment ça se passe, il ne se passe rien, ce n'est pas de votre faute évidemment, c'est le contexte. Mais après tout ça, il va falloir redonner de l'espoir aux gens, refaire de l'activité.

Monsieur le Maire : Mais on n'a pas dit le contraire.

Monsieur Stéphane PODGORA : On peut pas savoir, c'est pas des projets concrets que je vous demande mais c'est quoi la politique qu'on va avoir là. Est-ce qu'on va avancer ?

Monsieur le Maire : Mais bien sûr qu'il faut avancer, bien sûr qu'il faut avancer mais on ne peut avoir les ambitions que du budget que l'on a, soyons honnêtes, ne soyez pas idéalistes.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je ne suis pas idéaliste en ce moment.

Monsieur le Maire : Mais non, mais si. Quand on a 3 millions à dépenser et bien on dépense en fonction de ces 3 millions. Si on avait un budget équivalent d'une ville de 15.000 habitants, ça ne poserait pas de problème. Si on avait le budget d'avant 2012, d'avant 2010 ça poserait aucun problème, on pourrait dire oui, on voit tous les projets qu'on peut faire. A l'heure actuelle, au niveau ressources on est très limité donc on ne peut pas avoir des projets phénoménaux. Il ne faut pas se leurrer.

Monsieur Stéphane PODGORA : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Vous allez financer comment ? Par des emprunts ! Et vous allez les payer comment vos emprunts ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Là, si on continue comme ça, je suis d'accord avec vous mais…

Monsieur le Maire : Il ne faut pas oublier quand même…

Monsieur Stéphane PODGORA : On a moins d'argent dans ce cas-là.

Monsieur le Maire : Que la prospective quand on en fait sur des projets, il faut être avec une prospective réaliste. Il faut tenir compte de ce qui existe et de ce qui peut et là, c'est des probabilités et on rentre dans le cadre des probabilités. Après on ne va pas s'amuser à faire des calculs pour se dire : peut-être qu'on attend 100% de chance pour arriver à telle situation etc…on peut pas le faire ça.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ok.

Monsieur le Maire : Il faut avoir les pieds sur terre aussi.

Monsieur Stéphane PODGORA : Mais les pieds sur terre, je comprends bien mais il y a aucune perspective, c'est ça qui m'inquiète moi, pour la commune.

Monsieur le Maire : Mais y a des perspectives, il y a des perspectives mais on ne peut pas avoir des perspectives démentielles.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je n'ai pas demandé de faire une tour Eiffel.

Monsieur le Maire : Non mais attendez, vous faites quoi ? Donnez-moi au moins l'ombre d'un projet.

Monsieur Stéphane PODGORA : Sincèrement, si j'étais à votre place je pourrais le dire mais…

Monsieur le Maire : Si, vous n'y êtes pas mais je vous pose la question. Qu'est-ce que vous feriez ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Je peux pas vous, je ne suis pas aux commandes.

Monsieur le Maire : Bon. Faire un projet c'est bien beau, faut l'étudier, faut le financer avant de le réaliser mais des projets, on en a plein les cartons. Le seul problème c'est que derrière il faut les financer. Et vous voulez financer comment si vous n'avez pas…c'est de la logique quand même.

Madame LIARD quitte la séance à 21h18 et revient à 21h21

Madame Sandra RAMALHO : J'expliquais à Stéphane, si on peut parler de perspectives, enfin ça, ça n'engage que moi mais si par exemple on envisage de faire des travaux par exemple refaire des routes, la perspective c'est qu'un moment donné on n'aura pas le choix de faire systématiquement des prêts pour pouvoir faire des travaux donc ça on peut dire que c'est quelque chose qu'on peut dire qu'on peut voir plus loin. Aujourd'hui on ne peut pas dire qu'on fera des choses sans faire de prêt. Enfin, moi, je le comprends comme ça. Je me dis au niveau état financier…

Monsieur le Maire : Je suis d'accord, il faudra…

Madame Sandra RAMALHO : C'est juste que j'essaye de lui expliquer parce que…

Monsieur le Maire : Non, mais si on fait des prêts alors qu'on est déjà très endetté…

Madame Sandra RAMALHO : Oui mais c'est ça, qu'aujourd'hui. Oui mais ç'est ça, j'ai bien compris c'est pour ça je disais si on a une perspective d'un projet de faire quelle que soit la chose, on va être amené à faire des prêts parce que la commune est déjà endettée et forcément on va s'endetter encore en plus.

Monsieur le Maire : Et oui.

Madame Sandra RAMALHO : Non mais c'est ça, c'est ce que j'étais en train d'expliquer à Stéphane donc ça par exemple c'est une perspective.

Monsieur le Maire : Bon, de toute façon, là en ce qui concerne les projets ce sera vu le mois prochain, vous aurez le détail un petit peu de ce qui est prévu au budget. Mais là pour le moment, on est dans le DOB (*Débat d'orientation budgétaire*). Donc, y a-t-il d'autres questions qui se rapportent, oui Stéphane !

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui, j'avais une autre question. Dans les principaux reports de l'année 2020 vous avez énuméré un poêle à granules pour le logement rue du Breuil. D'accord.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : En fait, on le retrouve dans les perspectives de 2021, c'est un autre appartement, un autre logement ?

Monsieur le Maire : Oui, dans un appartement il y a eu un poêle à granulés, dans les 2 maisons mitoyennes rue du Breuil.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ok.

Monsieur le Maire : Il y a en a une qui a été, qui est équipée d'un poêle à granules qui a lâché, il faut le remplacer. Puis équiper l'autre, puisqu'il y a des problèmes avec les inserts de cheminée.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, des inserts à bois.

Monsieur le Maire : Oui, donc il faut changer.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il faut changer quoi. D'accord, merci.

Monsieur le Maire : Bien, d'autres questions, d'autres remarques. Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Fin du débat 21h21.

Point 4 – Organisation du Conseil Municipal

Délibération 010-2021 : Composition des commissions thématiques permanentes : Modification

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions de formation des commissions municipales chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement au Conseil,

- Vu la délibération n°030-2020 du 10 juillet 2020 relative à la création et la composition des commissions permanentes,

- Vu la délibération n°055-2020 du 4 décembre 2020 relative à la modification des commissions thématiques permanentes,

- Vu la démission de Monsieur Julien CECCARELLI,

- Vu l'installation au poste de conseillère municipale de Madame Paulette BRINGARD lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2021,

- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions permanentes du conseil municipal suivantes dans lesquels :

- il siégeait :
  - ✓ Commission 3 : « Sécurité, Urbanisme »,
  - ✓ Commission 7 : « Patrimoine, Tourisme, Animations ».

- il suppléait Monsieur Stéphane PODGORA :
- ✓ Commission 1 : « Finances, Communication, Ressources Humaines »,
- ✓ Commission 2 : « Affaires Sociales »,
- ✓ Commission 4 : « Environnement, Transports, Développement Durable »,
- ✓ Commission 6 : « Enseignement, Enfance, Jeunesse, Culture ».

- Il est donc proposé d'inscrire Madame Paulette BRINGARD au tableau de composition desdites commissions.

La composition des commissions est désormais établie comme suit :

COMMISSION 1 – FINANCES, COMMUNICATION, RESSOURCES HUMAINES

Président : Jean-Pierre HOCQUET
Vice-Président : Frédéric BOUCOT
Membres : Bérangère PAGNOT, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIERES, Patrick ALIN, Sandra RAMALHO et Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

COMMISSION 2 – AFFAIRES SOCIALES

Président : Jean-Pierre HOCQUET
Vice-Présidente : Bérangère PAGNOT
Conseillère déléguée : Dominique MOUGENOT
Membres : Jacques RACINE, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Colette RENARD, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Sandra RAMALHO, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

COMMISSION 3 – SECURITE, URBANISME

Président : Jean-Pierre HOCQUET
Vice-Président : Jacques RACINE
Membres : Laurence LIARD, Jonathan GREINER, Frédéric BOUCOT, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Patrick ALIN, Stéphane LANGOLF, Sandra RAMALHO, Paulette BRINGARD (suppléant Stéphane PODGORA).

COMMISSION 4 – ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, DEVELOPPEMENT DURABLE

Président : Jean-Pierre HOCQUET
Vice-Présidente : Laurence LIARD
Membres : Dominique MOUGENOT, Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Marie-Noëlle LOPEZ, Jean-Jacques CARILLON, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

COMMISSION 5 – TRAVAUX

Président : Jean-Pierre HOCQUET
Vice-Président : Gérard BOUCHE
Membres : Bérangère PAGNOT, Bernard SALLIERES, Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Christian PERRIGUEY, Stéphane LANGOLF.

COMMISSION 6 – ENSEIGNEMENT, ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE

Président : Jean-Pierre HOCQUET
Vice-Présidente : Marilyn PERNOT
Conseillère déléguée : Françoise FRANC
Membres : Laurence LIARD, Jean-Claude VERZELLONI, Evelyne COMBRES, Priscilla CARRAY, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

COMMISSION 7 – PATRIMOINE, TOURISME, ANIMATIONS

Président : Jean-Pierre HOCQUET
Vice-Président : Bernard SALLIERES
Conseiller délégué : Jonathan GREINER
Membres : Marilyn PERNOT, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Marie-Noëlle LOPEZ, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Paulette BRINGARD (suppléant Stéphane PODGORA).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites,
- En application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, de procéder à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret,
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder au détail des commissions thématiques permanentes comme décrites ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y-a-t-il des observations ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Juste pour les commissions, est-ce qu'il est possible d'avoir la liste complète de la composition des commissions avec les extérieurs.

Monsieur le Maire : Vous l'aurez. Il y a des oppositions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Madame Nadine BERGER : Juste une question par rapport aux commissions, je voulais simplement dire que je fais partie de la commission « Enseignement, Enfance, Jeunesse, Culture », il y avait une commission qui avait été programmée et qui avait

été déprogrammée due au covid. Est-ce que vous avez l'intention de faire prochainement une commission ou pas, parce que ça fait quand même un certain nombre de mois qu'on n'a rien eu.

Madame Marilyn PERNOT : Je fais un point avec les directeurs d'école fin de semaine prochaine normalement jeudi, pour leur présenter certaines choses notamment le budget et discuter avec eux de ce qui peut être engagé au niveau des écoles. Je prévois la commission juste après avoir vu les enseignants.

Madame Nadine BERGER : D'accord. Merci.

Madame Sandra RAMALHO : Excusez-moi, j'ai aussi une question par rapport à la commission « Affaires Sociales », Bérangère, est-ce que tu comptes en faire des commissions ?

Madame Bérangère PAGNOT : Oui, c'est prévu.

Madame Sandra RAMALHO : Parce que du temps de notre mandat, on n'a eu qu'une seule commission donc…

Madame Bérangère PAGNOT : C'est prévu.

Madame Sandra RAMALHOT : D'accord.

Monsieur le Maire : La prochaine réunion « Finances » sera le 10 mars à 18h00.

Point 5 :

Délibération 011-2021 : Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping municipal de Mandeure « Les Grands Ansanges ».

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1411-1 et suivants
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
Vu le décret d'application n°2016-86 du 1er février 2016,
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 2 février 2021,
Vu le rapport annexé à la présente délibération exposant :

- Le contexte municipal des Grands Ansanges,
- L'intérêt de recourir à un contrat de type délégation de service public sous forme de concession,
- Les préconisations sur le choix du mode de gestion retenu au regard des objectifs à atteindre et des caractéristiques du service délégué,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de gestion et d'exploitation du camping et qu'il appartient au conseil municipal de définir les modes de gestion de ses services publics,

CONSIDERANT que le recours à une délégation de service public sous forme de concession est le mode de gestion le plus adapté pour le camping de Mandeure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'approuver le principe de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation, l'entretien et la promotion du camping municipal Les Grands Ansanges sous forme de concession pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2021 à 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation afférente, prendre toutes mesures nécessaires à sa mise en œuvre et à accomplir toutes les actions préparatoires à la passation du contrat,
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Je vous écoute s'il y a des questions. Vous avez le rapport pour la concession qui a été joint au document que vous avez bien entendu consulté. Avez-vous des questions ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Est-ce que vous avez déjà reçu des projets de personnes qui avaient l'intention de reprendre le camping ?

Monsieur le Maire : On aurait des candidats potentiels tant que la DSP n'a pas été votée, déjà, et tant qu'elle n'a pas été communiquée, il n'y a pas encore eu de consultation ; donc on ne peut pas dire que l'on ait des repreneurs.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est une candidature ou plusieurs.

Monsieur le Maire : A l'heure actuelle, on a plusieurs candidatures. Voilà, c'est tout ce que l'on peut dire. Après on va attendre de faire la consultation et de voir comment ça va se passer.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ok, merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

1 ABSTENTION : Madame Sandra RAMALHO

Monsieur le Maire : N'ayant pas reçu de questions dans les délais prescrits, il n'y a donc plus de question.

Point 6 : Divers

Madame Sandra RAMALHO : Est-ce que vous pourriez faire un planning d'où la fibre est déjà installée pour que les gens puissent appeler leurs opérateurs pour qu'ils l'installent.

Monsieur le Maire : Ils peuvent d'ores et déjà appeler leurs opérateurs, ils leur diront s'ils sont éligibles ou pas.

Madame Sandra RAMALHO : Oui mais apparemment y a certains endroits, comme quoi, la fibre n'était pas encore installée.

Monsieur le Maire : Elle n'est peut-être pas encore installée, je pense que ça va venir. Quels endroits ?

Madame Sandra RAMALHO : Mais est-ce que tu sais où est-ce qu'il y a des endroits où ce n'est pas encore installé, la fibre ?

Monsieur le Maire : Normalement, la fibre est installée partout mais elle ne va pas forcément jusqu'au droit des maisons. Après c'est l'opérateur.

Madame Sandra RAMALHO : Non, mais par exemple, la rue de la Papeterie, est-ce qu'il y a la fibre d'installée ?

Madame Bérangère PAGNOT : Oui, c'est éligible.

Dires inaudibles

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Les lignes sont tirées mais ce n'est pas branché.

Monsieur le Maire : Après ça reste à la charge de la personne de voir si son opérateur veut le raccorder.

Monsieur Stéphane LANGOLF : J'avais une remarque, je suis parent d'élèves à l'école des Fontenottes et beaucoup de parents d'élèves de l'école Fontenottes et de l'école Bataille m'ont rapporté que depuis la rentrée de lundi, les gens continuent à se garer n'importe comment, comme d'habitude, ça, c'est normal, normal entre guillemets. Mais à côté de ça, de plus en plus de personnes ne mettent presque plus de masques, du moins il y en qui en mettent mais il y en a de plus en plus qui n'en mettent plus et il y a de plus en plus de personnes là, qui passent devant chez Madame LIARD, qui grillent le sens interdit.

Madame Laurence LIARD : Je sais, je vois tous les jours.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Voilà, ce n'est pas normal, voilà, savoir si la police municipale pouvait passer pour faire de la prévention sans mettre forcément d'amendes, faire de la prévention, être présent pour inciter les gens à respecter un petit peu quoi.

Monsieur Jacques RACINE : Vous saurez que je suis ça de très près avec la police municipale, la police municipale fait énormément de prévention. On s'aperçoit que les gens qui brûlent les sens interdits puis les stops ne sont que des gens de Mandeure.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est les gens de Mandeure qui emmènent leurs enfants à l'école de toute façon, ce n'est pas les gens de New-York.

Monsieur Jacques RACINE : Oui, mais c'est que les gens de Mandeure et je peux vous promettre qu'à chaque fois que la police municipale ou la gendarmerie avait verbalisé il y a des gens qui seraient sans permis.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je ne vous ai pas demandé de verbaliser je vous ai demandé de faire de la prévention.

Monsieur Jacques RACINE : Non, on fait de la prévention, les gens sont avertis 2 fois, la 3ème fois ils sont verbalisés ou alors ils sont verbalisés directement quand les gens les insultent.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pour le sens-interdit devant Madame LIARD d'accord mais s'ils pouvaient faire aussi de la prévention par rapport aux masques que les gens ne respectent plus devant les écoles, à 50 mètres devant les écoles, c'est ça, je crois.

Monsieur le Maire : Pour faire de la prévention

Monsieur Stéphane LANGOLF : Les directeurs et directrices d'écoles, ils font mais un moment donné, ils en ont marre. Ils n'ont pas envie non plus de se prendre un coup, voilà. Déjà que c'est presque la bagarre pour les gens qui se garent mal.

Monsieur le Maire : Je suis d'accord, ce n'est pas à eux de faire la police, on est bien d'accord mais c'est aussi aux parents d'élèves de faire preuve de civisme et oui quand même.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Excusez-moi, mais je pense que je fais preuve de civisme parce que je les averti bin quand on se fait envoyer « chier », un moment donné je veux bien mettre un coup de poing à quelqu'un mais voilà, sur qui ça va retomber, moi ça ne me dérange pas.

Monsieur le Maire : On est bien d'accord.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Mettre un coup de poing à quelqu'un, moi ça ne dérange pas.

Monsieur le Maire : On ne va pas se prendre la tête tout le temps, voilà.

Monsieur Jacques RACINE : Je vais vous donner une information, il y a un professionnel de la route qui était en sens-interdit, la police municipale pour le récupérer a été obligée de rouler à plus de 90km/h en sens-interdit. Donc lui, il a eu 270 euros d'amendes et 8 points. Il a compris sa douleur, il a plus de permis, il ne peut plus travailler.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Vous parlez de où, vous parlez de quoi ?

Monsieur Jacques RACINE : Je parle des sens-interdits et de tout ça.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pas ici, à Mandeure.

Monsieur Jacques RACINE : A Mandeure, oui. A Mandeure. Moi je peux vous donner le nom de personnes qui brûlent systématiquement les sens-interdits qui n'en ont strictement rien à secouer.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est ce que je vous dis depuis tout à l'heure. Justement, il faut faire en sorte que les gens n'en n'ont plus rien à foutre.

Monsieur Jacques RACINE : Vous prêchez un convaincu, je vous promets.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je ne dis pas que la police municipale ne fait pas, c'est pas ça que je veux dire.

Monsieur le Maire : C'est vrai aussi qu'ils ne sont que 2 sur la tournée, 3, mais ils sont 2 à tourner puisqu'il faut qu'il en reste toujours un. Donc c'est vrai que sur toute la commune malheureusement ils ne peuvent pas être partout.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ils ne peuvent pas être partout, je suis tout à fait d'accord.

Monsieur le Maire : Voilà, mais bon, ils font de la prévention, ça, je peux vous l'assurer et que malgré ça…

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pour les sens-interdits, je n'en doute pas.

Monsieur le Maire : Pour les masques…

Monsieur Jacques RACINE : Pour les masques, je m'en occupe lundi.

Madame Marilyn PERNOT : Lors de la dernière GRS ça avait été remis sur le tapis cette histoire de masques qui n'étaient pas mis ou mal mis devant les écoles et justement la PM a été informée par mail. Jackie leur a remonté également l'information pour faire des tours de terrain régulièrement devant les écoles pour voir un petit peu comment ça se passe et rappeler aux gens que le masque ce n'est pas dans la poche ni sous le menton mais sur le nez que l'on doit le porter. On va recommencer, on va refaire ça, on va voir avec Jackie et on va refaire une passe, le problème c'est qu'il faut être derrière chacun.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Là, c'est surtout depuis la reprise de lundi.

Madame Marilyn PERNOT : Le problème, pour les gens, du coup, c'est terminé.

Monsieur le Maire : Bien, alors, j'ai 3 informations à vous donner :
- Dès la semaine prochaine des masques seront distribués aux élèves des écoles,
- La ville est équipée de tous ses défibrillateurs tel que ça avait été demandé par les commissions de sécurité,

et la 3ème information est que les responsables de la poste sont venus nous rencontrer pour nous aviser que eut égard au faible rendement, entre guillemets, de la poste à Mandeure, il fallait s'orienter sur une autre vision c'est-à-dire soit avoir une agence postale soit avoir un service postal tel qu'il est à l'heure actuelle mais avec des plages horaires différentes ou alors avoir, on va dire, un facteur guichet, qui le matin ou l'après-midi assurerait la tournée sur un secteur déterminé et la permanence en bureau de poste.
Donc, pour le moment, on en est à cette réflexion, on va voir exactement ce qui est le mieux, on en reparlera parce qu'il y a des avantages, des inconvénients mais il faut que vous ayez tous les données en mains. Donc je pense qu'au prochain conseil, on fera une information beaucoup plus complète. Voilà.

Monsieur Jacques RACINE : Jean-Pierre, il est à préciser que toutes les villes de moins de 5.000 habitants de France seront dans le même cas que nous.

Monsieur le Maire : Oui, oui.

Monsieur Jacques RACINE : Et les villes en dessous de 10.000 habitants se verront automatiquement des heures d'ouvertures de poste réduites, beaucoup plus contraignantes. La Poste a 3,3 milliards de déficit, donc il faut combler, voilà. C'est ce qu'on nous a expliqués.

Madame Sandra RAMALHO : Moi aussi, j'ai une petite info du coup, j'en profite. Lors de la commission « Finances » j'avais remis un peu sur le tapis l'histoire des fontaines. Donc à savoir, qu'à Mandeure, on n'est pas les seuls à avoir une fontaine, il y a également Exincourt qui en a remis une visiblement puisqu'à la base ils en avaient déjà une et là, ils en ont remis une. Donc en fait, on n'a pas tant l'exclusivité que ça. C'était juste une info.

Monsieur le Maire : On n'a jamais dit qu'on avait une exclusivité.

Madame Sandra RAMALHO : On était en phase test pour les grandes villes c'est ce que tu avais expliqué lors de la commission « Finance ».

Monsieur le Maire : On est en phase test parce que la société nous a demandé si on était d'accord pour ce prototype, voilà, sans plus.

Madame Sandra RAMALHO : Oui, mais tu m'avais dit qu'on était les seuls dans la Région.

Monsieur le Maire : Oui à l'accepter.

Madame Sandra RAMALHO : Oui c'est pour ça, c'était juste une info pour dire qu'en fait, au final, il y en a une pas très loin à Exincourt. C'est tout, c'était juste une info.

Monsieur le Maire : Très bien, et bien écoutez, je vous remercie.

Madame Dominique MOUGENOT : Bonsoir à tous, je souhaiterai faire part au conseil de ma décision de remettre ma démission à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien. Je prends acte, je vous souhaite une bonne soirée et puis on se retrouve en commission « Finances » le 10 mars et d'en d'autres commissions qui vont avoir lieu prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39